

# **ANNEXE 7. CAPACITES      TECHNIQUES      ET FINANCIERES**

---

## **7.1. DIPLOME DE MICKAËL GATARD**

## **7.2. ETUDE PREVISIONNELLE ECONOMIQUE**

## **7.3. DEVIS CONCERNANT LE PROJET**



**Direction Régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt de la région  
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes**

**Service régional de la formation et du  
développement (SRFD) -**

Immeuble le P.A.S.T.E.L.  
22 rue des Pénitents Blancs  
CS 13916  
87039 LIMOGES cedex 1

Dossier suivi par :  
Françoise DELVIG  
Tél : 0555129266  
Fax :

## ATTESTATION

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région  
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Atteste que :

**Monsieur GATARD MICKAEL, JEROME, BENOIT**  
**Né(e) le 06/06/1981 à CHOLET(49)**

a obtenu le diplôme

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE**  
**Série : analyse et conduite de systèmes d'exploitation**

Lors de l'année **2003**

Le diplôme lui a été délivré sous le n° **03/V/K11100/02126**

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à LIMOGES cedex 1 le 22 juillet 2016

Le directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt -

Damien Trémeau



# ETUDE RENTABILITE ECONOMIQUE

PROJET 3 bats neufs poulets/dindes 5700 m<sup>2</sup>  
Earl GATARD / La Villetière la Forêt sur sèvre



SURFACE	5700	m2
Typologie d'investissement	Neuf	
Type de production	Poulet Standard	2.03 kgs
Type de batiment	Dynamique	
Cout Global en €/m2	270	
Cout Projet Global en €	1539000	€
Emprunt Bancaire 1	200070	€
Emprunt Bancaire 2	246240	€
Emprunt Bancaire 3	1092690	€
AIDE PCAE en €	0	€
AIDE directe groupement rénovation	0	€
Taux Bancaire avec assurance	2.1	2.2 2.3
Durée emprunt 1	5	
Durée emprunt 2	10	
Durée emprunt 3	15	
Annuités emprunt 1	42570	sur 5 ans
Annuités emprunt 2	27701	sur 10 ans
Annuités emprunt 3	86959	sur 15 ans
5 premières années (annuités)	157230	€
5 à 10	114660	€
5 dernières années(annuités)	86959	€
€/m2/lot	8.48	
Nb bandes/an	7.3	
Age	35	
Densité	23	
Poids Moyen	2.03	
IC économique	1.64	
% saisies	1.5	
Kgs/m2/an	341	
MPA en €/m2/an	61.90	
<b>CHARGES VARIABLES</b>		
GAZ	0.9	
Electricité	0.55	
Eau	0.1	
Ramassage	0.75	
Frais Vétó	0.75	
Désinfection	0.1	
Litière	0.1	
Cotisation Gpmt-caisse sanitaire	0.008	
Divers	0.02	
TOTAL charges variables€/m2/Lot	3.28	
TOTAL charges variables€/m2/AN	23.9	
<b>CHARGES FIXES</b>		
Frais de Gestion	0.08	
Assurance	0.25	
Entretien	0.4	
Divers (carburants/téléphone/papiers/agios)	0.15	
TOTAL charges fixes €/m2/Lot	0.88	
TOTAL charges fixes €/m2/AN	6.4	
TOTAL charges €/m2/Lot	4.16	
TOTAL charges €/m2/AN	30.4	
Aide GROUPEMENT€/m2/an 5 ans	8.52	
Aide GROUPEMENT€/m2/an 5à 10 ANS	3.41	
Aide GROUPEMENT€/m2/an après 10 années	0.00	
EBE disponible 5 premières années €/m2/an (Avant MSA N-1)	40.3	
EBE disponible 5 à 10 ANS €/m2/an (avant MSA N-1)	35.2	
EBE disponible après 10 à 15 ans (avant MSA N-1)	31.8	
<b>RESULTAT APRES MSA / REVENU</b>		
5 premières années Solde diponible après MSA avec aides gpmt	50698	4225 €/mois
5 à 10	60098	5008 €/mois
5 dernières années Solde diponible après MSA avec aides gpmt	65889	5491 €/mois

Vide sanitaire  
15.0



**EARL GATARD**

A l'attention de Mr GATARD Mickaël  
1 rue de La Burelière  
79320 MONCOUTANT

CERIZAY, le mardi 24 avril 2018

**Devis N° D18046360**

Affaire suivie par : Sébastien PELLETIER

**EARL GATARD - Terrassement de bâtiments avicoles - La Villetière - La Forêt Sur Sèvre**

Référence	Désignation	U	Quantité	Prix Unitaire H.T	Montant Total H.T
<b>I</b>	<b>Bâtiment n°2 (28 x 107 ) ( NF 160.33 idem béton silo)</b>				
1.1	Implantation et transferts	U	1.00	543,00 €	543,00 €
1.2	Décapage de la terre végétale (ép environ 20cm) et mise en dépôt sur place (sans transport ni régalaage))	M2	3600.000	0,55 €	1 980,00 €
1.3	Terrassement en déblai-remblai pour mise à niveau	M3	500.000	2,80 €	1 400,00 €
1.4	Fourniture ,transport et mise en oeuvre de remblai type tête de carrière (ép de 40 à 1.50m)	M3	2030.000	16,95 €	34 408,50 €
1.5	Fourniture et mise en oeuvre de 0/31.5 pour reprofilage sur remblai ci-dessus (livraison à -13 du NF avec forme de pente de 1% vers milieu)	M3	515.000	32,25 €	16 608,75 €
1.6	Réglage fin avant coulage béton	M2	3000.000	0,70 €	2 100,00 €
1.7	Régalaage sur extérieur (entre les deux bâtiments, en pignon et coté pré sur environ 15m)	U	1.00	1 345,00 €	1 345,00 €
1.8	Fourniture et pose de tuyaux annelés Ø300 intérieur entre les 2 bâtiments compris piquage sur attente	ML	80.000	40,05 €	3 204,00 €
1.9	Hypothèse : Sans travaux sur réseau intérieur		0.0		
1.10	Empierrement ép 50cm sur voirie extérieure (entre portail bâtiment et voirie d'accès au bassin (tête de carrière et 0/31.5)	M2	200.000	17,70 €	3 540,00 €
1.11	Option : Réalisation d'un tapis d'enrobé noir à chaud 0/10 (ép 8cm) compris reprofilage et monocouche d'accrochage 1220 m² x 20.75 = 25315.00 € HT  Hypothèse : Blocage de la voirie déjà réalisé par le client et réputé suffisant pour l'usage envisagé		0.0		

Référence	Désignation	U	Quantité	Prix Unitaire H.T	Montant Total H.T
	<b>Total Bâtiment n°2 ( 28 x 107 ) ( NF 160.33 idem béton silo)</b>				<b>65 129,25 €</b>
<b>II</b>	<b>Bâtiment n°3 ( 28 x 93 ) (NF 161.52)</b>				
<b>II.I</b>	<b>Bâtiment</b>				
<b>2.1.1</b>	Implantation et transferts	U	1.00	500,00 €	500,00 €
<b>2.1.2</b>	Décapage de la terre végétale (ép environ 20cm) et mise en dépôt sur place (sans transport)	M2	4414.000	0,55 €	2 427,70 €
<b>2.1.3</b>	Terrassement en déblai-remblai pour mise à niveau	M3	210.000	2,80 €	588,00 €
<b>2.1.4</b>	Fourniture et mise en oeuvre de remblai type tête de carrière (ép de 40 à 1.20m)	M3	1600.000	16,95 €	27 120,00 €
<b>2.1.5</b>	Fourniture et mise en oeuvre de 0/31.5 pour reprofilage sur remblai ci-dessus (livraison à -13 du NF avec forme de pente de 1% vers milieu)	M3	445.000	32,25 €	14 351,25 €
<b>2.1.6</b>	Réglage fin avant coulage béton	M2	2604.000	0,70 €	1 822,80 €
<b>2.1.7</b>	Régalage sur extérieur (environ 15m autour)	U	1.00	1 050,00 €	1 050,00 €
	<b>Sous-Total Bâtiment</b>				<b>47 859,75 €</b>
<b>II.II</b>	<b>Cour</b>				
<b>2.2.1</b>	Décapage et mise en dépôt	M2	800.000	0,55 €	440,00 €
<b>2.2.2</b>	Fourniture, transport et mise en oeuvre de remblai type tête de carrière (ép 40cm)	M3	320.000	16,95 €	5 424,00 €
<b>2.2.3</b>	Fourniture, transport et mise en oeuvre de 0/31.5 ép 15cm	M3	120.000	32,25 €	3 870,00 €
<b>2.2.4</b>	Hypothèse : Sans busage du fossé Sans travaux sur tranchée technique		0.0		
	<b>Sous-Total Cour</b>				<b>9 734,00 €</b>
	<b>Total Bâtiment n°3 ( 28 x 93 ) (NF 161.52)</b>				<b>57 593,75 €</b>
<b>NOTA CH ACOM...</b>	En cas d'acceptation du présent devis, un chèque d'acompte de 30% est à renvoyer en même temps. Celui-ci sera encaissé au démarrage du chantier.		0.0		
				<b>Total H.T</b>	<b>122 723,00 €</b>
				<b>TVA 20%</b>	<b>24 544,60 €</b>
				<b>Net à payer (Euros TTC)</b>	<b>147 267,60 €</b>

Devis établi aux conditions économiques actuelles, actualisable suivant le cours des matières premières.

Un mètre sera réalisé pour facturation.

Une plus-value sera appliquée en cas de terrain rocheux.

Devis valable 1 mois.

BON POUR ACCORD Veuillez nous retourner un exemplaire daté et signé.

**S.A.S. PELLETTIER**

**TRAVAUX PUBLICS**

au capital de 200 000 Euros

51, rue de la Vendée - CIRIÈRES  
BP 70334 - 79143 CERIZAY CEDEX  
Tél. 05 49 80 53 81 - Fax 05 49 80 57 66

R.C.S. Bressuire 392 783 700

INSEE 79 793 700 00017 - Code APE 4312 A

Bressuire, le 10/07/2018

**GATARD Mickaël**  
**La Villetiere**  
**79380 LA FORET sur SEVRE**

Devis N° 2018/07/02174

N/réf : GATARDMICKAEL1-1

Tél : 06.49.23.29.52

Fax :

## BAT VOLAILLES ( x 3 ) ( OPTION 1 )

### Devis de fourniture d'éléments préfabriqués

Désignation	Quantité	Unité	PVU €	PVT €
<b>BAT N° 1 et N° 2 de 90 ml x 20 ml avec sas entre de 5 x 10 ml</b>				
- Longrine isolée 18 x 60 (enrobage béton 4 faces ISOLANT POLYTHERM TH 38 - R 2.10 - U 0.49 ) env	444,000	ML	42,09	18 687,96
-Plus value solin , feuillure 55/55 ( pente env 30 ° )	444,000	ML	3,71	1 647,24
- Plus value , réservation porte ( hauteur de 1 à 40 cm de hauteur ) env 5 x 1.00 + 2 x 2.00 ml	14,000	ML	13,00	182,00
<b>BAT N° 3 de 105 ml x 20 ml avec sas de 4 x 3 ml</b>				
- Longrine isolée 18 x 60 (enrobage béton 4 faces ISOLANT POLYTHERM TH 38 - R 2.10 - U 0.49 ) env	252,000	ML	42,09	10 606,68
-Plus value solin , feuillure 55/55 ( pente env 30 ° )	252,000	ML	3,71	934,92
- Plus value , réservation porte ( hauteur de 1 à 40 cm de hauteur ) env 3 x 1.00 + 1 x 2.00 ml	5,000	ML	13,00	65,00
<b>DIVERS</b>				

Devis N° 2018/07/02174  
10/07/2018

Désignation	Quantité	Unité	PVU €	PVT €
-Taxe affectée sur le béton à 0.35 % NON SOUMISE à TVA	1,000	U	112,44	112,44
-Transport	5,000	U	140,00	700,00

Montant H.T.	32 936,24 €
T.V.A. à 0,00%	0,00 €
T.V.A. à 20,00%	6 564,76 €
<b>Montant T.T.C.</b>	<b>39 501,00 €</b>

Conditions de règlement : **chèque à 15 jours date de facture.**

Le déchargement n'est pas compris.

Délai : à convenir.

Prix applicables au 01/01/2018 sans engagement de durée.

Les bois de stockage sont à fournir par vos soins ; dans le cas contraire, les nôtres vous seront facturés 7 €.

**Renvoyer un exemplaire daté et signé, précédé de la mention "Bon pour accord".**

Le client

L'entreprise  
( Mickaël GABARD )

~~SARL LES PREFABRESSUIRAIS  
Allée de la Maltière - B.P. 52  
79302 BRESSUIRE Cedex  
Tél. 05 49 65 86 49  
Télécopie : 05 49 65 86 54  
SIRET 353 981 251 00013 - APE 2361 Z  
RCS BRESSUIRE B 353 981 251~~

EXEMPLAIRE CLIENT

DEVIS D145964  
DIRECT  
du 12-04-2018

CERIZAY  
LA PREUILLE RTE DE NIORT

79140 CERIZAY  
Tel:05 49 80 01 43 Agence  
Fax:05 49 80 00 81 3514

SG5ST9 CEE : FR88822170247  
SIRET : 822 170 247 00016  
GATARD  
1 RUE DE LA BURELIERE

79320 MONCOUTANT

HORAIRES D'OUVERTURE: 8 h 00 / 12 h ; 13 h 30 / 18 h 00

A.T.C No 8131.: SP 49-79 BRESSUIRE CERIZAY /G. Telephone..: 0549653853  
Vendeur 4575.: GRELLIER JACKY Tel mobile.: 0615021723  
Origine.....: Visite atc Contact....: MICKAEL JEROME BENOIT GATARD  
Suivi TGJ/3511: JACKY GRELLIER Date des travaux..: 10-08-2018  
Les quantités et prix sont indicatifs et non contractuels

Article	Designation	Quantite UV	EUR/UV	Mnt EUR HT	T
> DEVIS ENLEVE/DIRECT < DOCUMENT NON DESTINE AU CHARGEMENT					
1967439	REBLAIS BRUT D ABATTAGE 0/400	2000.00 T	7.33	14660.00	K
1967439	TOUVENANT 0/100 GNT A GRANITE	2250.00 T	7.48	16830.00	K
1967439	TOUVENANT 0/31.5 GNT A GRANITE	1500.00 T	7.69	11535.00	K
1967439	SABLE 0/10 GRANITE	800.00 T	8.19	6552.00	K

**DEVIS ESTIMATIF BASÉ SUR LES DONNÉES FOURNIES par LE CLIENT**  
POINT P décline toute responsabilité quant aux résultats des calculs obtenus

Le présent document ne vaut pas comme engagement et n'a pas valeur contractuelle.  
Le présent devis a été établi à titre d'estimation en fonction des données indiquées par le client.  
Il n'est constitutif ni d'un avis, ni d'un conseil (notamment technique), ni d'une préconisation.  
Point.P à votre écoute : une suggestion, un témoignage, une réclamation ?  
Contactez nos équipes en agence, par téléphone au numéro vert 0 800 326 883 ou sur direction.ouest@pointp.fr

VISA CONTROLE



PDS:6550.0 t

T	Taux %	Base (EUR)	TVA (EUR)	H.T	49577.00 E
K	20.00%	49577.00	9915.40	TVA	9915.40 E
				TTC	59492.40 E

EXEMPLAIRE CLIENT

DEVIS D145966  
DIRECT  
du 12-04-2018 Version 3

ANNULE & REMPLACE LA VERSION 2

CERIZAY  
LA PREUILLE RTE DE NIORT  
  
79140 CERIZAY  
Tel:05 49 80 01 43 Agence  
Fax:05 49 80 00 81 3514

SG5ST9 CEE : FR88822170247  
SIRET : 822 170 247 00016  
GATARD  
1 RUE DE LA BURELIERE  
  
79320 MONCOUTANT

HORAIRES D'OUVERTURE: 8 h 00 / 12 h ; 13 h 30 / 18 h 00

A.T.C No 8131.: SP 49-79 BRESSUIRE CERIZAY /G. Telephone..: 0549653853  
Vendeur 4575.: GRELLIER JACKY Tel mobile.: 0615021723  
Origine.....: Visite atc Contact....: MICKAEL JEROME BENOIT GATARD  
Suivi TGJ/3511: JACKY GRELLIER Date des travaux..: 10-08-2018  
Les quantités et prix sont indicatifs et non contractuels

Article	Designation	Quantite UV	EUR/UV	Mnt EUR HT	T
	> DEVIS ENLEVE/DIRECT < DOCUMENT NON DESTINE AU CHARGEMENT				
1620669	Treillis soudé en panneau ST15C maille 20x20cm fil 6mm 4x2,40m ***** ATTENTION AU PRIX DU TREILLIS POUR FIN D ANNEE AVEC HAUSSE OU PAS SUIVANT LES FOURNISSEURS *****	780.00 PN	14.45	11271.00	K

**DEVIS ESTIMATIF BASÉ SUR LES  
DONNÉES FOURNIES par LE CLIENT**  
POINT P décline toute responsabilité quant  
aux résultats des calculs obtenus

Le présent document ne vaut pas comme engagement et n'a pas valeur contractuelle.  
Le présent devis a été établi à titre d'estimation en fonction des données indiquées par le client.  
Il n'est constitutif ni d'un avis, ni d'un conseil (notamment technique), ni d'une préconisation.  
Point.P à votre écoute : une suggestion, un témoignage, une réclamation ?  
Contactez nos équipes en agence, par téléphone au numéro vert 0 800 326 883 ou sur direction.ouest@pointp.fr

VISA CONTROL  **POINT.P**  
**Matériaux de Construction**  
La Preuille - Route de Niort  
79140 CERIZAY  
Tél. 05 49 80 01 43 - Fax 05 49 80 00 81  
TROUILLARD SAS - 4 Bd JEAN MONNET - 44000 NANTES cedex 1 - +33 2 51 85 80 23 69  
TROUILLARD SAS - B.P. 70009 - 44000 NANTES cedex 1 - +33 2 51 85 80 23 69  
RCS NANTES n° B 855 802 369

PDS:16.6 t

T	Taux %	Base (EUR)	TVA (EUR)	H.T	11271.00 E
K	20.00%	11271.00	2254.20	TVA	2254.20 E
				TTC	13525.20 E

EXEMPLAIRE CLIENT

DEVIS D145967  
DIRECT  
du 12-04-2018

CERIZAY  
LA PREUILLE RTE DE NIORT  
  
79140 CERIZAY  
Tel:05 49 80 01 43 Agence  
Fax:05 49 80 00 81 3514

SG5ST9 CEE : FR88822170247  
SIRET : 822 170 247 00016  
GATARD  
1 RUE DE LA BURELIERE  
  
79320 MONCOUTANT

HORAIRES D'OUVERTURE: 8 h 00 / 12 h ; 13 h 30 / 18 h 00

A.T.C No 8131.: SP 49-79 BRESSUIRE CERIZAY /G. Telephone...: 0549653853  
Vendeur 4575.: GRELLIER JACKY Tel mobile.: 0615021723  
Origine.....: Visite atc Contact....: MICKAEL JEROME BENOIT GATARD  
Suivi TGJ/3511: JACKY GRELLIER Date des travaux...: 10-08-2018  
Les quantités et prix sont indicatifs et non contractuels

Article	Designation	Quantite UV	EUR/UV	Mnt EUR HT	T
	> DEVIS ENLEVE/DIRECT < DOCUMENT NON DESTINE AU CHARGEMENT				
3068265	ISOLANT XPS CW 2500X600MM RAINURE bouvete epaisseur 40mm soit 32 palettes resistance a la compression soit 250 kpa minimum	5760.00 M2	3.66	21081.60	K
3068265	ISOLANT XPS PM 1250X600MM RAINURE bouvete epaisseur 40mm soit 1 palettes resistance a la compression soit 250 kpa minimum ***** en variante *****	90.00 M2	3.66	329.40	K

Le présent document ne vaut pas comme engagement et n'a pas valeur contractuelle.  
Le présent devis a été établi à titre d'estimation en fonction des données indiquées par le client.  
Il n'est constitutif ni d'un avis, ni d'un conseil (notamment technique), ni d'une préconisation.  
Point.P à votre écoute : une suggestion, un témoignage, une réclamation ?  
Contactez nos équipes en agence, par téléphone au numéro vert @ 800 326 883 ou sur direction.ouest@pointp.fr

VISA CONTROL  **POINT.P**  
Matériaux de Construction  
La Preuille - Route de Niort  
79140 CERIZAY

T	Taux %	Base (EUR)	TVA (EUR)	H.T	21411.00 E
K	20.00%	21411.00	4282.20	TVA	4282.20 E
				TTC	25693.20 E

Tel. 05 49 80 01 43 - Fax 05 49 80 00 81

EXEMPLAIRE CLIENT

DEVIS D145962  
DIRECT  
du 12-04-2018

CERIZAY  
LA PREUILLE RTE DE NIORT  
  
79140 CERIZAY  
Tel:05 49 80 01 43 Agence  
Fax:05 49 80 00 81 3514

SG5ST9 CEE : FR88822170247  
SIRET : 822 170 247 00016  
GATARD  
1 RUE DE LA BURELIERE  
  
79320 MONCOUTANT

HORAIRES D'OUVERTURE: 8 h 00 / 12 h ; 13 h 30 / 18 h 00

A.T.C No 8131.: SP 49-79 BRESSUIRE CERIZAY /G. Telephone..: 0549653853  
Vendeur 4575.: GRELLIER JACKY Tel mobile.: 0615021723  
Origine.....: Visite atc Contact....: MICKAEL JEROME BENOIT GATARD  
Suivi TGJ/3511: JACKY GRELLIER Date des travaux..: 10-08-2018  
Les quantités et prix sont indicatifs et non contractuels

Article	Designation	Quantite UV	EUR/UV	Mnt EUR HT	T
	> DEVIS ENLEVE/DIRECT < DOCUMENT NON DESTINE AU CHARGEMENT				
1171215	Laine de verre revêtu kraft IBR Revêtu Kraft 100 8x1,2m R=2,50 m².k/w ACERMI 02/018/052 (soit 612.00 RL)	5875.20 M2	2.45	14394.24	K

**DEVIS ESTIMATIF BASÉ SUR LES  
DONNÉES FOURNIES par LE CLIENT**  
POINT P décline toute responsabilité quant  
aux résultats des calculs obtenus

Le présent document ne vaut pas comme engagement et n'a pas valeur contractuelle.  
Le présent devis a été établi à titre d'estimation en fonction des données indiquées par le client.  
Il n'est constitutif ni d'un avis, ni d'un conseil (notamment technique), ni d'une préconisation.  
Point.P à votre écoute : une suggestion, un témoignage, une réclamation ?  
Contactez nos équipes en agence, par téléphone au numéro vert 0 800 326 883 ou sur direction.ouest@pointp.fr

VISA CONTINENTAL **POINT.P** PDS:6.5 t  
Matériaux de Construction  
La Preuille - Route de Niort  
79140 CERIZAY  
Tél. 05 49 80 01 43 - Fax 05 49 80 00 81

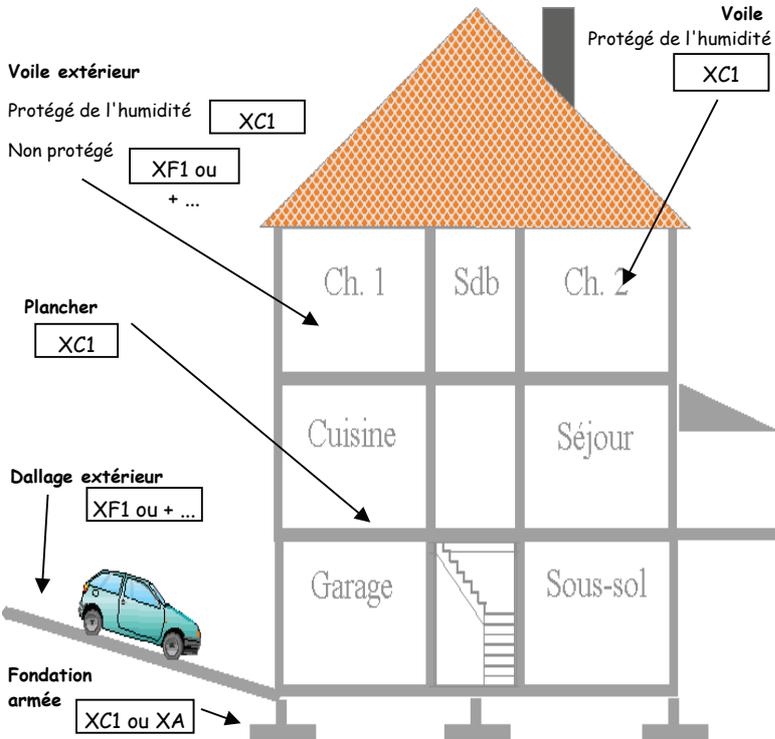
T	Taux %	Base (EUR)	TVA (EUR)	H.T	14394.24 E
K	20.00%	14394.24	2878.85	TVA	2878.85 E
				TTC	17273.09 E

TROUILLARD SAS - 4 BD JEAN MOULIN - 44000 NANTES Cedex 3 - APE 4673A Siren 855802369  
TROUILLARD S.A.S. - B.P. 70606 - 44000 NANTES Cedex 3 - 855 802 369 RCS NANTES  
Tf: 02 40 38 42 42 - Fx: 02 40 38 41 00 - SAS CAPITAL 6579000 E - ID.CRE:FR61855802369  
RCS NANTES n° E 855 802 369

Maj 12-04-18 15h48 TGJ/3511 V6.80  
Imp 12-04-18 15h48 TGJ/3511 Pag 1

Centrale de :	THOUARS - BRESSUIRE - SAUMUR - CHINON	<b>DEVIS ESTIMATIF</b>	Offre De Prix N° :	1
Affaire suivie par :	<b>GRELLIER Jacky</b>		Thouars, le	<b>25-avr.-18</b>

DESTINATION DES BETONS : cf norme EN 206-1



<input type="checkbox"/>	Etude
<input type="checkbox"/>	Commande
<input type="checkbox"/>	Accusé de réception de commande

<b>Client / Entreprise</b>			
<b>M. GATARD</b>			
A l'attention de Monsieur		<b>M. GATARD</b>	
Tél. :			
Tél. Portable :			
Fax. :			
E.mail :			
<b>Chantier / Ouvrage</b>			
BATIMENT AGRICOLE			
Ville :	<b>79 LA FORET SUR SEVRE</b>	Zone :	
Prévisionnel :		Quantité :	1050

**Madame, Monsieur,**  
Nous avons bien noté votre prescription et nous avons le plaisir de vous communiquer le présent devis conformément à votre demande.

**Nous restons, Madame,**

**Monsieur, à votre disposition pour de plus amples informations.**

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	PRIX € HT	TOTAL € HT
BPS C25/30 XC1 D22,4 S3	200	M3	80,00 €	16 000,00 €
BPS C25/30 320 CEM II 42,5 XF1 D22,4 S3	850	M3	84,00 €	71 400,00 €
BPS C25/30 350 CEM II 42,5 XF1 D22,4 S3		M3	88,50 €	0,00 €
REDEVANCE M3 POMPES	850	M3	10,20 €	8 670,00 €
MINIMUM FACTURATION		F	1 020,00 €	0,00 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES - AU DELA DE 8 HEURES SI M3 > 60 M3		H	96,00 €	0,00 €
				0,00 €
ML TUYAU	50	ML	6,80 €	340,00 €
				0,00 €
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE		M3	1,00 €	0,00 €
SURCHARGE GASOIL		M3		0,00 €
<b>TOTAL HT</b>				<b>96 410,00 €</b>
<b>TVA 20,0%</b>				<b>19 282,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>				<b>115 692,00 €</b>

Offre valable 2 mois. Les prix portés s'entendent en Euros Hors Taxes, et sont révisibles à tout moment en fonction de l'évolution des conditions économiques. Tous tapis commandé sera facturé.

<p><b>Votre correspondant commercial :</b></p> <p>Téléphone: <b>06 48 97 60 85</b>    Nom: <b>GRELLIER Jacky</b></p>	<p><b>Date :</b></p> <p><b>Signature et cachet du client :</b></p>
--	--

## **NOS COORDONNEES**

**Planning / Commande**

**TEL THOUARS - BRESSUIRE - SAUMUR - CHINON : 02 41 43 01 60 FAX : 02 41 23 16 94**



4, Grand'Route - Le Peux - RN 149

**79140 LE PIN**

Tél. 05 49 81 02 12

Fax. 05 49 81 07 36

E-mail : [dugue.sarl@wanadoo.fr](mailto:dugue.sarl@wanadoo.fr)

[www.dugue.fr](http://www.dugue.fr)

**MENUISERIE - CHARPENTE BOIS ET FER**

**Spécialité : Bâtiments Agricoles et d'Élevage**

Le Peux, le 20 juin 2018

*Monsieur GATARD Mickael*

*La Burelière*

**79320 MONCOUTANT**

T° 06.15.02.17.23

Mail : [mgatard906@yahoo.fr](mailto:mgatard906@yahoo.fr)

**DEVIS N° 1**

*Fourniture et pose de 2 bâtiments préfabriqués type Dynamique longitudinal usage production dindes poulets*

**DESCRIPTIF pour 1 bâtiment**

**DIMENSIONS EXTERIEURES**

Longueur : 90,18 m (19 travées de 4,20 m + 2 travées SAS de 5,10 m)

Largeur : 21,00 m (extérieur poteaux)

Surface : 1893,78 m<sup>2</sup>

**DIMENSIONS INTERIEURES**

90,09 m

20,18 m

1818,02 m<sup>2</sup>

**CHARPENTE**

Charpente métallique, 22 fermes portiques, arbalétriers en **IPE 180** et poteaux en **IPE 270**.

Pente 30 %. Poteaux extérieurs. Hauteur poteaux **3,64 m**.

Grenaillage de l'acier et protection du fer par une couche anti-rouille.

14 Pannes en **sapin du nord** traité fongicide et insecticide, section **5 X 18** et 2 pannes U galvanisées en rives.

**TOITURE**

Couverture en *tôles laquées 63/100è ,3.35.1000 ,couleur au choix* avec faitières plates.

**PLAFOND ( pans cassés 2 côtés ( U = 0.3846)**

Isolation en *mousse poliuréтанos de 60 mm DS2D0* avec baguettes PVC et rondelles + vis inox.

**BARDAGE LONGS PANS ( BS3DO (U = 0.44 )**

En panneaux sans ossature bois, revêtement *intérieur en tôle Aluminium et extérieur en tôles nervurées*, isolation en mousse de 50 mm.

. Epaisseur panneaux **52 mm**.

. Hauteur panneaux sous plafond **3.45 m**

. Panneaux bas **3.45 m**

- Soubassement de 0.13 m enterré non compris dans devis

**JUPES LATERALES**

*Sur les 2 côtés du bâtiment* : jupe de 1,00 mH en tôle laquée

**BARDAGE PIGNONS (U = 0.44 )**

En panneaux sans ossature bois, comme ci-dessus avec bandes de rives.



4, Grand'Route - Le Peux - RN 149  
**79140 LE PIN**  
Tél. 05 49 81 02 12  
Fax. 05 49 81 07 36  
E-mail : dugue.sarl@wanadoo.fr  
**w w w . d u g u é . f r**

**MENUISERIE - CHARPENTE BOIS ET FER**  
Spécialité : Bâtiments Agricoles et d'Élevage

Le Peux, le 20 juin 2018

*Monsieur GATARD Mickael*  
*La Burelière*  
*79320 MONCOUTANT*

**SUITE DEVIS N° 1**

**PORTES ET PORTAILS (U = 0,44)**

1 porte en pignon de 1,00 m X 2,03 mH,  
1 porte latérale simple de 1,20 m X 2,03 mH,  
1 Portail de 5,00 m X 3,50 mH,  
isolés, tôle laquée, quincaillerie galvanisée.

**LUMIERE**

Intégration de châssis fixes, double vitrage 4/16/4 transparent blanc, (surface vitrée 3 % de la surface d'élevage soit 54,54 m<sup>2</sup>) avec occultant se manœuvrant par tubes, au dessus des panneaux de bardage de chaque côté du bâtiment

L'ensemble livré monté 1893,78 m<sup>2</sup> HT 181 307,00 €

**SECURITE**

Mise en Sécurité chantier : filets sous charpente et garde-corps périphérique HT 5700,00 €

TOTAL HT euros 187 007,00 €

*Soit l'ensemble pour 2 bâtiments identiques laissé à HT 372 614,00 €*  
*(dont mise en sécurité arrondi à 10 000 €)*

TOTAL HT euros 372 614,00 €  
TVA 20 % 74 522,80 €

TOTAL TTC euros 447 136,80 €

**OPTIONS : A confirmer par le client (en indiquant OUI ou NON en face chaque ligne)**

	1 bâtiment	2 bâtiments
Plus value pour plafond en panneaux sandwichs en 60 mm , 2 faces tôle dont 1 face 35 microns	HT + 6788,00 €	+ 13576,00 €
Plus value pour plafond en 40 mm DS2DO + laine de verre à 120 mm	HT + 3000,00 €	+ 6000,00 €

**Nota : Couleurs standard tôles proposées :**

*Brun rouge RAL 8012*      *Bleu ardoise RAL 5008*  
*Gris pierre RAL 9002*      *Vert réséda RAL 6011*      *Ivoire clair RAL 1015*  
*Si couleur non standard du nuancier fournisseur : Plus -value HT + 0,60 € HT / m<sup>2</sup>*

**Prix actuel révisable suivant hausse des matériaux au moment de la construction. valable 3mois**





Le Peux, le 20 juin 2018

4, Grand'Route - Le Peux - RN 149  
**79140 LE PIN**  
Tél. 05 49 81 02 12  
Fax. 05 49 81 07 36  
E-mail : dugue.sarl@wanadoo.fr  
**w w w . d u g u é . f r**

*Monsieur GATARD Mickael*  
*La Burelière*  
*79320 MONCOUTANT*

T° 06.15.02.17.23  
Mail : mgatard906@yahoo.fr

**DEVIS N° 2**

*Fourniture et pose de 1 bâtiment préfabriqué type Dynamique longitudinal usage production dindes poulets*

**DIMENSIONS EXTERIEURES**

Longueur : 101,02 m (24 travées de 4,20 m)  
Largeur : 21,00 m (extérieur poteaux)  
Surface : 2121,42 m<sup>2</sup>

**DIMENSIONS INTERIEURES**

100,68 m  
20,18 m  
2 031,72 m<sup>2</sup>

**CHARPENTE**

Charpente métallique, 25 fermes portiques, arbalétriers en **IPE 180** et poteaux en **IPE 270**.  
Pente 30 %. Poteaux extérieurs. Hauteur poteaux **3,64 m**.  
Grenaillage de l'acier et protection du fer par une couche anti-rouille.  
14 Pannes en **sapin du nord** traité fongicide et insecticide, section **5 X 18** et 2 pannes U galvanisées en rives.

**TOITURE**

Couverture en *tôles laquées 63/100è ,3.35.1000 ,couleur au choix* avec faitières plates.

**PLAFOND ( pans cassés 2 côtés ( U = 0.3846)**

Isolation en *mousse poliuréthanos de 60 mm DS2D0* avec baguettes PVC et rondelles + vis inox.

**BARDAGE LONGS PANS( BS3DO (U = 0.44)**

En panneaux sans ossature bois, revêtement *intérieur en tôle Aluminium et extérieur en tôles nervurées*, isolation en mousse de 50 mm.  
. Epaisseur panneaux **52 mm**.  
. Hauteur panneaux sous plafond **3.45 m**  
. Panneaux bas **3.45 m**  
- Soubassement de 0.13 m enterré non compris dans devis

**JUPES LATERALES**

*Sur les 2 côtés du bâtiment* : jupe de 1,00 mH en tôle laquée

**BARDAGE PIGNONS (U = 0.44)**

En panneaux sans ossature bois, comme ci-dessus avec bandes de rives.

**PORTES ET PORTAILS (U = 0.44)**

1 porte en pignon de 1,00 m X 2,03 mH,  
1 porte latérale simple de 1,20 m X 2,03 mH,  
1 Portail de 5,00 m X 3,50 mH,  
isolés, tôle laquée, quincaillerie galvanisée.



4, Grand'Route - Le Peux - RN 149  
**79140 LE PIN**  
Tél. 05 49 81 02 12  
Fax. 05 49 81 07 36  
E-mail : dugue.sarl@wanadoo.fr  
**w w w . d u g u e . f r**

**MENUISERIE - CHARPENTE BOIS ET FER**  
Spécialité : Bâtiments Agricoles et d'Élevage

Le Peux, le 20 juin 2018

*Monsieur GATARD Mickael*  
*La Burelière*  
*79320 MONCOUTANT*

**SUITE DEVIS N° 2**

1 SAS extérieur de 4 m x 4 m sur le côté  
avec 1 porte

LUMIERE

Intégration de châssis fixes, double vitrage 4/16/4 transparent blanc, ( surface vitrée 3 % de la surface d'élevage soit 54,54 m<sup>2</sup>) avec occultant se manœuvrant par tubes, au dessus des panneaux de bardage de chaque côté du bâtiment

L'ensemble livré monté	2121,42 m <sup>2</sup>	HT	196 945,00 €
------------------------	------------------------	----	--------------

SECURITE

Mise en Sécurité chantier : filets sous charpente et garde-corps périphérique  
HT

5 900,00 €

TOTAL HT euros 202 845,00 €

TVA 20 % 40 569,00 €

TOTAL TTC euros 243 414,00 €

OPTIONS : A confirmer par le client (en indiquant OUI ou NON en face chaque ligne)

Plus value pour plafond en panneaux sandwichs en 60 mm , 2 faces tôle  
dont 1 face 35 microns HT

+ 7 600,00 €

Plus value pour plafond en mousse de polyuréthane 40 mm DS2DO + laine de verre à 150 mm  
HT

+ 3 400,00 €

Nota : Couleurs standard tôles proposées :

*Brun rouge RAL 8012*

*Bleu ardoise RAL 5008*

*Gris pierre RAL 9002*

*Vert réséda*

*RAL 6011*

*Ivoire clair*

*RAL 1015*

*Si couleur non standard du nuancier fournisseur : Plus -value*

*HT + 0,60 € HT / m<sup>2</sup>*

Prix actuel révisable suivant hausse des matériaux au moment de la construction. valable 3mois

**BON POUR ACCORD pour le Bon de Commande et les Conditions générales de vente dont j'ai pris connaissance au verso et SIGNATURE DU CLIENT.**



# APPLICA SOFT

Zi Montifaut

85700 POUZAUGES

Tél : 02 51 57 66 92 - Fax : 02 51 57 69 48 - email : contact@applicasoft.fr

## DEVIS

Edité à POUZAUGES, le 06 août 2018

Référence : AGRI-017

Conçu le : 02/08/18

Objet du devis

**Mr GATARD Mickael**

1 rue de la Burelière

79320 MONCOUTAND

aménagement intérieur de trois batiments d'élevage B2/B3/B4

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>1</u>	<p><b>Batiment B3</b></p> <p><b>batiment 20 m X 90 m B3</b> - hauteur long pan 3,20 m mini et toiture de 26 à 30 % (pour calcul de vitesse d'air)</p> <p><b>production 40500 poulets OU 13500 dindes /dindons</b></p> <p>matériel intérieur de type BIG DUTCHMAN ,luminaires ZEUS LED (2700 kalvin),ventilation longitudinale progressive avec 5 cheminées d'extraction d'air en cheminée ,5 chaines d'alimentation avec nourisseur SC45 Multibeck à relevage électrique,abreuvement GaG inox multidirectionnelle inox sur 12 lignes + 6 lignes finition dindons à relevage électrique ,chauffage par 3 générateurs CBX SYSTEL à combustion indirecte 80KW ,brumisation HP inox ,groupe de nettoyage pour B3 et B4</p> <p style="text-align: right;">Sous-total Batiment B3</p>				
<u>2</u>	<b>cornières de fixation</b>				
2.1	cornière de fixation 2500 35x45x4 perforée (83-04-5049)	U	130,00	40,0000	5 200,00
2.2	tirefond th 10x120 zg (par 50) (4059115)	U	5,00	25,0000	125,00
2.3	Main d'oeuvre montage	EN S	1,00	2 400,000	2 400,00
	Sous-total cornières de fixation				<b>7 725,00</b>
<u>3</u>	<b><u>électricité - éclairage par Luminaires ZEUS LED (sur deux lignes) 2700 kalvin</u></b>				
3.1	luminaire ZEUS LED avec optique lentille IP67	U	32,00	170,0000	5 440,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	graduable de 0 à 100 % (99-30-5020 )bati en aluminium avec ailettes de refroidissement vertical ,régulable de 0 à 100 % ,50000 heures de garantie de fonctionnement ,angle de vue 120 °,efficacité lumineuse 130 LUMEN par wat,OSRAM qualité,régulation électronique sans scintillement (16000 Hz) avec sonde de température intégrée,possibilité de travail avec couleur blanche chaud				
3.2	console pour LED ZEUS au mur /plafond/suspendue (99-30-5010)	U	32,00	3,7800	120,96
3.3	convertisseur analogique IAC-1-0-10 v pour EVG (1-10 v) avec commande manuelle ou par la VIPER TOUCH		1,00	108,0000	108,00
3.4	cable CONTROLLFLEX/JZ 5G1.5 (02000515)	MI	320,00	1,4500	464,00
3.5	Main d'oeuvre montage,montage sur deux lignes d'éclairage de 16 luminaires selon plan d'implantation éclairage BIG,réglable de 0 à 100 %	EN S	1,00	1 980,000	1 980,00
3.6	Boite de dérivation 105X105 fermeture par 1/4 de tour	U	6,00	6,0500	36,30
3.7	Plaque cablofil CE40	U	6,00	0,8600	5,16
3.8	Visserie cablofil (clam+vis+écrou)	U	6,00	1,3100	7,86
3.9	Chemin de cable type cablofil 55X100	MI	90,00	8,0000	720,00
3.10	équerre en cablo fil	U	70,00	2,5000	175,00
3.11	Equerre de fixation chemin de cable 150 (pour SAS et pignon)	U	20,00	4,9300	98,60
3.12	Chemin de cable type cablofil 55X150 (pour SAS et pignon)	MI	20,00	12,1300	242,60
3.13	divers consommables,colsons,visserie galva,tube iro dia 20,embases PVC		1,00	177,6000	177,60
3.14	éclairage du SAS technique central au deux batiments	En s	2,00	104,5300	209,06
3.15	Pose prise mono et tri au milieu du batiment et au bout du batiment		1,00	400,7400	400,74
3.16	Radiateur 1000 watts de type ATLANTIC dans le SAS, fourniture et pose avec sa protection en amont	En s	1,00	196,8400	196,84
	Sous-total électricité - éclairage par Luminaires ZEUS				<b>10 382,72</b>

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<b>4</b>	<b><u>alimentation électrique extérieur des trois bâtiments</u></b>				
4.1	Cable R2V 5G16 (groupe électrogène au bâtiment B2)	MI	80,00	9,0000	720,00
4.2	Cable R2V 5G16 (groupe électrogène au bâtiment B3)	MI	50,00	9,0000	450,00
4.3	Cable R2V 5G16 (groupe électrogène au bâtiment B4)	MI	100,00	9,5600	956,00
4.4	Gaine TPC rouge EDF ø 90 (14607C)	MI	200,00	1,9000	380,00
4.5	Main d'oeuvre montage , passage des cables dans les gaines	EN S	1,00	352,0000	352,00
	Sous-total alimentation électrique extérieur des trois				<b>2 858,00</b>
<b>5</b>	<b><u>ventilation longitudinale progressive BIG DUTCHMAN (ventilation calculée 350000 m3/h à 20 pa)avec gestion à distance BIG FARMET</u></b>				
5.1	Automate de gestion de ventilation VIPER TOUCH 2330 à sensation tactile BIG	U	1,00	2 435,000	2 435,00
5.2	Programme BigFarmNet Manager lot de démarrage volaille V.2 GB (60-43-0611)	U	1,00	31,9600	31,96
5.3	Programme BigFarmNet Manager climat volaille,licence 1 bâtiment (60-43-0601)	U	1,00	319,0000	319,00
5.4	Programme BigFarmNet Manager production broiler,licence 1-bâtiment (60-43-0615)	U	1,00	319,0000	319,00
5.5	Programme Manager BFN Service Acces 1-bâtiment licence (60-43-0619)	U	1,00	117,8200	117,82
5.6	Volet d'aération BIG 1911F (60-43-4011)( <b>2900 m3/h à 20 pa</b> ) avec guide d'air court (60-43-3125) et grillage à grandes mailles 65 x 20 (60-43-4015)(2 volets par travée)	U	152,00	80,0000	12 160,00
5.7	Barre de tension M8/5000 galva inclus manchon	U	72,00	10,7000	770,40
5.8	Mousse PU d'étanchéité	U	6,00	12,7100	76,26
5.9	Main d'oeuvre chantier,pose des 152 trappes y compris la barre de tension et y compris un joint silicone intérieur et mousse polyuréthane, <b>montage par le client</b>	EN S	1,00		
5.10	turbines BD - VC130-3-1.50 CV E15 49000 m3/h (60-25-4561)	U	5,00	850,0000	4 250,00
5.11	Jeux de fixation au mur V130	U	5,00	31,0000	155,00
5.12	<b>volet PVC isolé intérieur pour fermeture des turbines (à voir avec les constructeurs de bâtiment)</b>	U	5,00		
5.13	Tube d'évacuation d'air avec entonnoir d'aspiration	U	5,00	1 350,000	6 750,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	avec trappe tourner, servomoteur 24 volts, le ventilateur FE091-6T(R) progressif 23370m3/heure 2.4A				
5.14	servomoteur 115/230V cl-175-300 (60-43-2116)	U	4,00	780,0000	3 120,00
5.15	jeu de montage cl-175/2 (60-41-1843)		4,00	280,0000	1 120,00
5.16	contre plaque jeu de poulie	U	4,00	24,0000	96,00
5.17	Sonde de température DOL-12	U	3,00	23,7300	71,19
5.18	sonde CO2 (en ppm)avec fiche 0.10 v ( <b>indicatif</b> )	U	1,00	494,5000	494,50
5.19	Sonde à pression diff Viper Touch	U	1,00	236,5000	236,50
5.20	Sonde pour l'humidité de l'air DOL-14-HQ sans fiche (à chaque pignon)	U	2,00	166,0000	332,00
5.21	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	760,00	0,4000	304,00
5.22	cable CONTROLEFLEX B 4G1 (02380410) pour variable	MI	150,00	1,4063	210,95
5.23	cable CONTROLFLEX B 4G1.5 (02380415) ventilateur progressif	MI	150,00	1,8954	284,31
5.24	cable CONTROLFLEX/B 7G1.5 ( 02380715) pour sevomoteur CL175	ML	250,00	2,6760	669,00
5.25	cable CONTROLLFLEX/JZ 5G1.5 (cheminée Multistep) (02000515)	MI	230,00	1,5000	345,00
5.26	Cable R2V 4G1.5	MI	600,00	0,9000	540,00
5.27	appareil de réglage PKDM 0-10 VOLTS pour réglage de vitesse 208-415 (60-47-8304)		1,00	632,0000	632,00
5.28	armoire électrique complète 9 groupes comprenant 3 inter dif avec un bouton par groupe de ventilation auto/manu/0 voyant vert une boucle d'alarme sur borne, <b>D controle pour ventilation progressive,7</b> commandes de treuils avec pour chaque bouton auto/manu/0 et ouvert/fermé/0,pour le chauffage 4 contacteurs mono par bouton,régulation en façade d'armoie,départ alarme PN2 ampères sur borne,5 départs chaines N+PH+ 10ampères,7 commandes treuils de relevage,2 commande vis de reprise,2 commandes lumière,départ PC tri et mono sur bornes avec inter dif 30 ma,2 supports 2 positions TEE pour éclairage,parafoudre électronique,2 départs pesage swing 70 et BAT2,une protection VIPER TOUCH , un départ de pesage aliment ,un départ motorisation des fenetres		1,00	9 800,000	9 800,00
5.29	Main d'oeuvre chantier (réservation des ventilateurs et des turbines faites par le constructeur du bâtiment)passage des cables en cable fil pour la ventilation (4G1.5 R2V) alimentation électrique des 4	EN S	1,00	7 040,000	7 040,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	treuils par 7G1.5 mm (M/F)cablage des 5 turbines en pignon,fixation des 5 cheminées selon plan BIG DUTCHMAN,fixation et cablage de l'armoire générale (remontée de cable dans le SAS en chemin de cable), cablage des deux sondes hygro, dépressiomètre électronique, réglage ventilation avec mise en conformité, suivi technique et essai pendant un an				
	Sous-total ventilation longitudinale progressive BIG DUTCHMAN				<b>52 679,89</b>
<b>6</b>	<b><u>motorisation des volets des fenetres</u></b>				
6.1	treuil 0.37 kw 230/400 50/60 RW245 av/capteur fin (99-50-3151) + accouplement (99-50-3171) + plaque de montage (99-50-3194)	U	2,00	857,0000	1 714,00
6.2	capteur de lumière DOL-16 100/1000 lux 2 X 0-10 Volts sans fiche (luxmètre) 91-00-3909	U	2,00	227,0000	454,00
6.3	connecteur IL1 CK03VS complet IP65	U	2,00	11,4100	22,82
6.4	Cable 3 paires 9/10 SYT1	MI	150,00	0,6700	100,50
6.5	Boite de dérivation 100X100	U	2,00	5,1100	10,22
6.6	Cable R2V 4G1.5	MI	180,00	1,0500	189,00
6.7	Cable R2V 5G1.5 (filr2v5g1.5c100)	MI	180,00	1,0900	196,20
6.8	Main d'oeuvre montage et fixation en milieu du bâtiment des 2 moteurs d'ouverture des fenetres avec son accouplement ,cablage,paramétrage,essai	EN S	1,00	1 144,0000	1 144,00
	Sous-total motorisation des volets des fenetres				<b>3 830,74</b>
<b>7</b>	<b><u>système de surveillance avec transmetteur sans fil</u></b>				
7.1	système alarme AC3T-CPL + 2 DOL et contre phase (ce système commence de régler 3 différents groupes de ventilation en cas en l'ordinateur est hors de fonction)		1,00	543,0000	543,00
7.2	Sirène 12V	U	1,00	53,0000	53,00
7.3	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	120,00	0,4000	48,00
7.4	Main d'oeuvre chantier, de la sirène et essai	EN S	1,00	440,0000	440,00
	Sous-total système de surveillance avec transmetteur				<b>1 084,00</b>
<b>8</b>	<b><u>chauffage de type SYSTEL par 3 générateurs CBX à combustion indirecte</u></b>				

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
8.1	<b><u>extérieure</u></b> générateur extérieur propane à combustion indirecte 80 KW avec ventilateur 7400 m3/h à pose horizontale,1 vitesse de ventilation coque pré laquée gris avec support et cadre pour montage mural (CBX80PR)	U	3,00	4 800,000	14 400,00
8.2	kit gaz propane 1.5 bars (KITPROCIBCBX)	U	3,00	178,3300	534,99
8.3	kit de connexion pour allumage et défaut acquitement (pour JET MASTER,KT130)	U	3,00	40,0000	120,00
8.4	Cable R2V 3G1.5 (filr2v3g1.5c100)	MI	220,00	0,6000	132,00
8.5	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	220,00	0,4100	90,20
8.6	tuyau sr-hd pe 80 n-f bande jaune gaz 4bar-ø32x3.0- 100.00ml (415493) pour extérieur	MI	20,00	1,7400	34,80
8.7	Tuyau de gaz semi-rigide 14X20 bande jaune	MI	200,00	1,1000	220,00
8.8	cuivre écroui ø14	MI	10,00	3,6900	36,90
8.9	Main d'oeuvre montage,pose des trois générateurs extérieurs sur petite plate forme béton, passage dans le sol du tuyau d'alimentation semi rigide bande jaune(via une tranchée),cablage des générateurs,paramétrage et essai canon à air chaud extérieur selon plan d'implantation SYSTEL	EN S	1,00	2 640,000	2 640,00
8.10	coffret police gaz boite SVD 180X250X70 mm (ref1810592)		1,00	50,0000	50,00
8.11	vanne de barrage 1/4t gr10 butane propane (335533)	U	1,00	78,1700	78,17
8.12	vanne de barrage 1/4 rg8 butane propane (335531)	U	3,00	17,9000	53,70
	Sous-total chauffage de type SYSTEL par 3				<b>18 390,76</b>
<b>9</b>	<b><u>silos PLASTIPIN 32 m3 avec cone inférieur transparent pour B3/B4</u></b>				
9.1	Silos polyester 32 m3 (21 tonnes) à enroulement filamenteire avec tuyau de décompression 4 pieds en tubes galva, échelle galva avec crinoline, ouverture automatique se manoeuvrant de la plate forme, blocage du couvercle auto, renfort galva pour chargement par vis, 4 bandes de niveau, boitard pour reprise par vis à cone axial	U	4,00	6 040,000	24 160,00
9.2	Frais de transport et pose sur plate forme béton 3m50 / 3m50 par silo	U	1,00	960,0000	960,00
	Sous-total silos PLASTIPIN 32 m3 avec cone inférieur				<b>25 120,00</b>

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<b>10</b>	<b><u>5 chaines d'alimentation LE ROY (avec descente filin, relevage galva) nourrisseur SC45 de type LE ROY (polyvalent)</u></b>				
10.1	chaîne d'alimentation relevable LEROY dia 45 comprenant : partie fixe avec motoréducteur 0.55 kw 380 volts -350 tr/mn, trémie 70 litres avec détecteur manque d'aliment, nourrisseur terminal avec détecteur manque d'aliment, 26 extensions galva 3m/4 trous, relevage galva dia 5 avec fili de descente dia 2.5 mm et cable anti-perchage, longueur totale 80m77	U	5,00	1 450,000	7 250,00
10.2	Sonde bleu AFS-01-60 secondes temporisée BIG (60-40-0754)	U	5,00	91,5000	457,50
10.3	Cable R2V 5G1.5	MI	50,00	1,1700	58,50
10.4	Fiche femelle type HYPRA 16A 5 poles	U	4,00	31,2000	124,80
10.5	Cable R2V 4G1.5 (pour alimentation moteur)	MI	600,00	0,9000	540,00
10.6	cable R2V 12G0.75 gris FILH05VV5F12G0.75GRTGL	ML	130,00	2,8000	364,00
10.7	Nourrisseur Multibeck CS 45 sans couvercle	U	420,00	12,0000	5 040,00
10.8	platines support treuil épaisseur de 6 mm aux dimensions de 540x220 avec pliages et finition RAL1015	U	4,00	40,0000	160,00
10.9	jeu de départ seul 850 kg (11-32-3012)	U	5,00	750,0000	3 750,00
10.10	coffret électrique pour commande 7 treuils électriques (5 commandes pour relevage chaîne et 2 commande pour pipettes)	U	1,00	650,0000	650,00
10.11	Cable R2V 5G1.5	MI	350,00	1,1000	385,00
10.12	Cable R2V 4G1.5 (pour alim treuil)	MI	350,00	0,9000	315,00
10.13	Cable R2V 5G2.5 (pour alim coffret)	MI	30,00	1,6100	48,30
10.14	Main d'oeuvre montage, cablage des 5 motoréducteurs avec passage des cables dans le cable fil, fixation du relevage tous les 3 mètres y compris les bagues d'étanchéités avec pose et cablage des treuils centraux, cablage du coffret électrique de relevage, essai alimentation <b>(tous les nourrisseurs sont montés sur les tubes par le client)</b>	EN S	1,00	6 160,000	6 160,00
	<b>Sous-total</b>				<b>25 303,10</b>
10.15	vis de reprise dia 90 pour les deux batiments avec pesage				
10.15	vis de reprise dia 90 BIG d'une longueur de 30 mètres avec tete d'entrainement 550 t/mn, sécurité anti-bourrage, spire et axe et 5 descentes		2,00	1 450,000	2 900,00
10.16	Vis de reprise BIG ø 90 d'une longueur de 18m (sans	U	2,00	1 100,000	2 200,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
10.17	embase PVC,sans transition PVC+trappe) Balance d'aliment FW-99-B-Broiler 2 batiments/1-3 composants (20-44-1223)	U	1,00	3 500,000	3 500,00
10.18	Trousse de réparation résine	U	1,00	70,0000	70,00
10.19	sonde Sensor MS-44 RG 90-265 Volts ajustable (60-40-0606)	U	3,00	98,0000	294,00
10.20	Cable R2V 5G1.5	MI	50,00	1,0000	50,00
10.21	Cable R2V 3G1.5	MI	50,00	0,6100	30,50
10.22	cable R2V 12G0.75 gris FILH05VV5F12G0.75GRTGL (pour commande vis de reprise)	ML	25,00	3,0400	76,00
10.23	Main d'oeuvre montage des 2 vis de reprise avec prise dans boitards de silos,pose au plafond de la vis de reprise du batiment,pose des 2 vis de reprise départ silo via la balance d'aliment,cablage en 5G1.5 R2V,fixation des 4 descentes,essai	EN S	1,00	1 760,000	1 760,00
	<b>Sous-total</b>				<b>10 880,50</b>
	Sous-total 5 chaines d'alimentation LE ROY (avec <b><u>brumisation Fooging cooler BIG suspendues (sans unité de pompe)</u></b>				<b>36 183,60</b>
<b>11</b>					
11.1	unité de filtre avec 2 filtres 5/1 micron (61-00-4091)	U	1,00	232,0000	232,00
11.2	Cable R2V 5G4	MI	5,00	2,7100	13,55
11.3	tube PVC dia 32,coudes,manchons	U	1,00	25,0000	25,00
11.4	ligne atomiseurs complet 6000-8 un coté/monté (81-04-6418)	U	28,00	66,0000	1 848,00
11.5	jeu de départ pour dispositif 1 rangée fixé au mur (61-00-4260)	U_	2,00	289,0000	578,00
11.6	jeu de départ Z inox (61-00-4187)	U	1,00	51,5900	51,59
11.7	Atomiseur Z cpl 0.2 mm inox de débit de 5.30 l/mn à 70 bars (61-00-4065)	U	224,00	7,3300	1 641,92
11.8	Main d'oeuvre montage de la ligne de brume avec fixation à 20 cm au dessus de la trappe de chaque coté du batiment,cablage du groupe,essai	EN S	1,00	1 320,000	1 320,00
	Sous-total brumisation Fooging cooler BIG suspendues				<b>5 710,06</b>
<b>12</b>	<b><u>abreuvement par pipettes Top Inox multidirectionnelles à relevage électrique (83 mètres) + plomberie + pompe médicamenteuse</u></b>				

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	<b>abreuvement top inox sur 12 lignes + 6 lignes de pipettes spécifique finition dindons godets larges LUBING</b>				
12.1	Abreuvement GAG suspendus BIG <b>d'une longueur de 51 m</b> en pipette top INOX avec godet récupérateur un bras, linéaires de 3m prémontés comprenant 15 <b>gouttes à gouttes</b> (débit de 80ml en vertical et 40ml en horizontal), inclus matériel de suspension galva (corde de descente de type trestec , piton 7 X 140 avec bague d'étanchéité,poulie orange 42 mm) régulateur de pression avec système de rinçage	U	6,00	1 100,000	6 600,00
12.2	Abreuvement GAG suspendus BIG <b>d'une longueur de 33 m</b> en pipette top INOX avec godet récupérateur un bras, linéaires de 3m prémontés comprenant 15 <b>gouttes à gouttes</b> (débit de 80ml en vertical et 40ml en horizontal), inclus matériel de suspension galva (corde de descente de type trestec , piton 7 X 140 avec bague d'étanchéité,poulie orange 42 mm) régulateur de pression avec système de rinçage avec clapet anti retour	U	6,00	950,0000	5 700,00
12.3	Système PENDULAIRE OMATIC spécial FINITION DINDES comprenant départ et fin de ligne hauteur 60cm, relevage galva complet, extensions prémontées, treuils autofreinés, réducteur de pression avec système de rinçage, 1 abreuvoir 50 dindes MAXI, tube 28x28 mm et abreuvoirs en inox spécial gros débit-profil aluminium, godets larges pour dindes lourdes (uniquement) et pendules spéciaux, antiperchage complet avec tous les accessoires, boules de démarrage,système de rinçage avec clapet anti retour	U	3,00	1 158,000	3 474,00
12.4	Système PENDULAIRE OMATIC spécial FINITION DINDES comprenant départ et fin de ligne hauteur 60cm, relevage galva complet, extensions prémontées, treuils autofreinés, réducteur de pression avec système de rinçage, 1 abreuvoir 50 dindes MAXI, tube 28x28 mm et abreuvoirs en inox spécial gros débit-profil aluminium, godets larges pour dindes lourdes (uniquement) et pendules spéciaux, antiperchage complet avec tous les accessoires, boules de démarrage	U	3,00	798,0000	2 394,00
	<b>nbre total de pipettes dans le bâtiment 2520 points d'eau (16 poulets par points d'eau)</b>				
	<b>nbre total de pipettes finition dindons 336 points d'eau (40 dindons par points d'eau)</b>				
12.5	Tube PVC pression ø32 (424313) pour rinçage des pipettes	MI	50,00	3,5000	175,00
12.6	collier de fixation ouvert ø32 (251723)	U	40,00	0,4800	19,20
12.7	ensemble de départ pour treuil 850 kg 2 lignes +3 jeux d'extension et 9 tambours à cable	U	2,00	1 350,000	2 700,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
12.8	Cable R2V 5G1.5	MI	90,00	1,0500	94,50
12.9	Cable R2V 4G1.5	MI	90,00	1,0500	94,50
12.10	montage des 18 lignes de relevage y compris les bagues d'étanchéités, les treuils en pignon pour réglage final + support, alimentation en eau avec remontée en tube PVC dia 32, réglage pression, essai	EN S	1,00	7 040,000	7 040,00
12.11	tableau d'eau de type 5 en tube PVC pression dia 32 comprenant un filtre 130 microns équipé d'une cartouche à lamelles, <b>2 compteurs d'eau de classe C</b> avec sa tete à impulsion, un régulateur de pression dia 32 ,2 manomètres glycérinés, un ensemble de vannes démontables, <b>2 circuits M/F</b> , robinet de puisage		1,00	950,0000	950,00
12.12	Main d'oeuvre montage du tableau d'eau	EN S	1,00	704,0000	704,00
12.13	pompe doseuse électrique médicamenteuse digitale DOSTRONIC 30 sur tableau de dosage (ens0040)	U	1,00	1 580,000	1 580,00
12.14	bac mélangeurs OPTIDOS 100 (ref A30626)	U	1,00	520,0000	520,00
12.15	Pose prise mono		1,00	33,3500	33,35
12.16	Tuyau semi rigide ø32 bande bleue (pour alimentation centrale des pipettes et passage via une tranchée)	MI	110,00	1,7500	192,50
12.17	Tube PVC préssion ø32 pour alimentation pipettes	MI	46,00	3,5000	161,00
12.18	robinet de puisage intérieur gros débit au milieu du batiment à coté des prises	U	2,00	175,4700	350,94
12.19	Main d'oeuvre montage dans les SAS du bac , de la pompe médicamenteuse DOSTRONIC, cablage de l'ensemble , alimentation en eau des 5 lignes de pipettes au centre du batiment , essai	EN S	1,00	1 320,000	1 320,00
12.20	dans SAS technique 1 ,fourniture et pose d'un évier inox avec égouttoir à commande fémoral, mitigeur monotrou avec chauffe eau 30 litres de type ATLANTIC, passage des tuyaux en gaine dia 16 dans le sol		1,00	571,4300	571,43
	Sous-total abreuvement par pipettes Top Inox				<b>34 674,42</b>
<b>13</b>	<b><u>2 pesages swing 70</u></b>				
13.1	système de pesage dindes SWING 70 capacité de pesage de 70 kg de dimension 1 m x 1 m livré avec treuil et support ( 60-45-0232)	U	2,00	750,0000	1 500,00
13.2	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	120,00	0,4891	58,69

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
13.3	Cable R2V 3G1.5	MI	120,00	0,5500	66,00
13.4	Fiche femelle caoutchouc 2P+T	U	2,00	12,0300	24,06
13.5	Fiche male caoutchouc 2P+T	U	2,00	9,0000	18,00
13.6	Main d'oeuvre montage,paramétrage,essai	EN S	1,00	264,0000	264,00
	Sous-total 2 pesages swing 70				<b>1 930,75</b>
<b>14</b>	<b><u>mise en fonctionnement</u></b>				
14.1	Main d'oeuvre montage,mise en fonctionnement,paramétrage du pesage aliment,paramétrage de la ventilation,suivi technique en préscence d'animaux,formation,essai	EN S	1,00	720,0000	720,00
	Sous-total mise en fonctionnement				<b>720,00</b>
<b>15</b>	<b><u>groupe de nettoyage poste fixe polyvalent avec 2 filtres à eau GM et un boitier de gestion</u></b>				
15.1	groupe moto pompe Hawk (HP et brume)comprenant moteur 9 kw et pompe 30 l/mn chassis poste fixe 160 bars et 70 bars pour la brume + 2 filtre à eau GM et un boitier de gestion (pour les deux batiments)	U	1,00	3 975,000	3 975,00
15.2	flexible 2sn5/8 (16) (56.621.10.0000) avec raccords		1,00	65,0000	65,00
15.3	tube inox iso en 10217-7 soit 12 barres de 6 mètres (ts304I21x2)		84,00	10,7500	903,00
15.4	union complet 21 (écrous et bagues) (soc-union21)		18,00	17,4400	313,92
15.5	ensemble descente complète / coude avec coude, raccords et vannes hp (des/coudeen21)		1,00	82,9800	82,98
15.6	ensemble descente complète 21 comprenant -1 te complet (bagues+écrous)-1raccord de branchement -1 vanne inox 15/21 (desc/cen21)		3,00	131,9000	395,70
15.7	support équerre inox l 150mm comprenant -1 collier d21-2 vis inox 6x55mm -2 rondelles d6 inox -2 ecrous frein d6 (pro-support)		40,00	15,2000	608,00
15.8	équipements de 35 mètres de tuyau flexible HP , 1 pistolet,lance double,buse et rotabuse,une lance pompier	U	1,00	498,5000	498,50
15.9	gaine tpc n.f bleue eau ø90- 50ml (418319)	MI	25,00	1,5400	38,50
15.10	flexible HP de branchement entre les deux batiments de diamètre 20 intérieur	U	30,00	9,0000	270,00
15.11	vanne isolement avec raccords pour couper le réseau haute pression à l'arrêt	U	1,00	86,0000	86,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
15.12	Main d'oeuvre montage , fixation dans SAS technique du groupe polyvalent sur dalle béton , cablage 5G4 , fixation de la ligne inox avec les 4 piquages dans salle d'élevage,mise en fonctionnemnt,essai	EN S	1,00	1 080,000	1 080,00
	Sous-total groupe de nettoyage poste fixe polyvalent				<b>8 316,60</b>
<b>16</b>	<b><u>Batiment B4</u></b> <b>batiment 20 m X 90 m B4</b> - hauteur long pan 3,20 m mini et toiture de 26 à 30 % (pour calcul de vitesse d'air)  <b>production 40500 poulets OU 13500 dindes /dindons</b>  matériel intérieur de type BIG DUTCHMAN ,luminaires ZEUS LED (2700 kalvin),ventilation longitudinale progressive avec 5 cheminées d'extraction d'air en cheminée ,5 chaines d'alimentation avec nourrisseur SC45 Multibeck à relevage électrique,abreuvement GaG inox multidirectionnelle inox sur 12 lignes + 6 lignes finition dindons à relevage électrique ,chauffage par 3 générateurs CBX SYSTEL à combustion indirecte 80KW ,brumisation HP inox  Sous-total Batiment B4				
<b>17</b>	<b><u>cornières de fixation</u></b>				
17.1	cornière de fixation 2500 35x45x4 perforée (83-04-5049)	U	130,00	40,0000	5 200,00
17.2	tirefond th 10x120 zg (par 50) (4059115)	U	5,00	25,0000	125,00
17.3	Main d'oeuvre montage	EN S	1,00	2 400,000	2 400,00
	Sous-total cornières de fixation				<b>7 725,00</b>
<b>18</b>	<b><u>électricité - éclairage par Luminaires ZEUS LED (sur deux lignes) 2700 kalvin</u></b>				
18.1	luminaire ZEUS LED avec optique lentille IP67 graduable de 0 à 100 % (99-30-5020 )bati en aluminium avec ailettes de refroidissement vertical ,régulable de 0 à 100 % ,50000 heures de garantie de fonctionnement ,angle de vue 120 °,efficacité lumineuse 130 LUMEN par wat,OSRAM qualité,régulation électronique sans scintillement (16000 Hz) avec sonde de température intégrée,possibilité de travail avec couleur blanche chaud	U	32,00	170,0000	5 440,00
18.2	console pour LED ZEUS au mur /plafond/suspendue	U	32,00	3,7800	120,96

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
18.3	(99-30-5010) convertisseur analogique IAC-1-0-10 v pour EVG (1-10 v) avec commande manuelle ou par la VIPER TOUCH		1,00	108,0000	108,00
18.4	cable CONTROLLFLEX/JZ 5G1.5 (02000515)	MI	320,00	1,4500	464,00
18.5	Main d'oeuvre montage,montage sur deux lignes d'éclairage de 16 luminaires selon plan d'implantation éclairage BIG,réglable de 0 à 100 %	EN S	1,00	1 980,000	1 980,00
18.6	Boite de dérivation 105X105 fermeture par 1/4 de tour	U	6,00	6,0500	36,30
18.7	Plaque cablofil CE40	U	6,00	0,8600	5,16
18.8	Visserie cablofil (clam+vis+écrou)	U	6,00	1,3100	7,86
18.9	Chemin de cable type cablofil 55X100	MI	90,00	8,0000	720,00
18.10	équerre en cablo fil	U	70,00	2,5000	175,00
18.11	Equerre de fixation chemin de cable 150 (pour SAS et pignon)	U	20,00	4,9300	98,60
18.12	Chemin de cable type cablofil 55X150 (pour SAS et pignon)	MI	20,00	12,1300	242,60
18.13	divers consommables,colsons,visserie galva,tube iro dia 20,embases PVC		1,00	177,6000	177,60
18.14	éclairage du SAS technique central au deux batiments	En s	2,00	104,5300	209,06
18.15	Pose prise mono et tri au milieu du batiment et au bout du batiment		1,00	400,7400	400,74
18.16	Radiateur 1000 watts de type ATLANTIC dans le SAS, fourniture et pose avec sa protection en amont	En s	1,00	196,8400	196,84
	Sous-total électricité - éclairage par Luminaires ZEUS				<b>10 382,72</b>
<b>19</b>	<b><u>ventilation longitudinale progressive</u></b> <b><u>BIG DUTCHMAN (ventilation calculée</u></b> <b><u>350000 m3/h à 20 pa)avec gestion à</u></b> <b><u>distance BIG FARMET</u></b>				
19.1	Automate de gestion de ventilation VIPER TOUCH 2330 à sensation tactile BIG	U	1,00	2 435,000	2 435,00
19.2	Programme BigFarmNet Manager lot de démarrage volaille V.2 GB (60-43-0611)	U	1,00	31,9600	31,96
19.3	Programme BigFarmNet Manager climat	U	1,00	319,0000	319,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
19.4	volaille,licence 1 batiment (60-43-0601) Programme BigFarmNet Manager production broiler,licence 1-batiment (60-43-0615)	U	1,00	319,0000	319,00
19.5	Programme Manager BFN Service Acces 1-batiment licence (60-43-0619)	U	1,00	117,8200	117,82
19.6	Volet d'aération BIG 1911F (60-43-4011) <b>(2900 m3/h à 20 pa)</b> avec guide d'air court (60-43-3125) et grillage à grandes mailles 65 x 20 (60-43-4015)(2 volets par travée)	U	152,00	80,0000	12 160,00
19.7	Barre de tension M8/5000 galva inclus manchon	U	72,00	10,7000	770,40
19.8	Mousse PU d'étanchéité	U	6,00	12,7100	76,26
19.9	Main d'oeuvre chantier,pose des 152 trappes y compris la barre de tension et y compris un joint silicone intérieur et mousse polyuréthane, <b>montage par le client</b>	EN S	1,00		
19.10	turbines BD - VC130-3-1.50 CV E15 49000 m3/h (60-25-4561)	U	5,00	850,0000	4 250,00
19.11	Jeux de fixation au mur V130	U	5,00	31,0000	155,00
19.12	<b>volet PVC isolé intérieur pour fermeture des turbines (à voir avec les constructeurs de batiment)</b>	U	5,00		
19.13	Tube d'évacuation d'air avec entonnoir d'aspiration avec trappe tourner, servomoteur 24 volts, le ventilateur FE091-6T(R) progressif 23370m3/heure 2.4A	U	5,00	1 350,0000	6 750,00
19.14	servomoteur 115/230V cl-175-300 (60-43-2116)	U	4,00	780,0000	3 120,00
19.15	jeu de montage cl-175/2 (60-41-1843)		4,00	280,0000	1 120,00
19.16	contre plaque jeu de poulie	U	4,00	24,0000	96,00
19.17	Sonde de température DOL-12	U	3,00	23,7300	71,19
19.18	sonde CO2 (en ppm)avec fiche 0.10 v <b>(indicatif)</b>	U	1,00	494,5000	494,50
19.19	Sonde à pression diff Viper Touch	U	1,00	236,5000	236,50
19.20	Sonde pour l'humidité de l'air DOL-14-HQ sans fiche (à chaque pignon)	U	2,00	166,0000	332,00
19.21	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	760,00	0,4000	304,00
19.22	cable CONTROLEFLEX B 4G1 (02380410) pour variable	MI	150,00	1,4063	210,95
19.23	cable CONTROLFLEX B 4G1.5 (02380415) ventilateur progressif	MI	150,00	1,8954	284,31
19.24	cable CONTROLFLEX/B 7G1.5 ( 02380715) pour sevomoteur CL175	ML	250,00	2,6760	669,00
19.25	cable CONTROLLFLEX/JZ 5G1.5 (cheminée Multistep)	MI	230,00	1,5000	345,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	(02000515)				
19.26	Cable R2V 4G1.5	MI	600,00	0,9000	540,00
19.27	appareil de réglage PKDM 0-10 VOLTS pour réglage de vitesse 208-415 (60-47-8304)		1,00	632,0000	632,00
19.28	armoire électrique complète 9 groupes comprenant 3 inter dif avec un bouton par groupe de ventilation auto/manu/0 voyant vert une boucle d'alarme sur borne, <b>D controle pour ventilation progressive, 7</b> commandes de treuils avec pour chaque bouton auto/manu/0 et ouvert/fermé/0, pour le chauffage 4 contacteurs mono par bouton, régulation en façade d'armoire, départ alarme PN2 ampères sur borne, 5 départs chaines N+PH+ 10ampères, 7 commandes treuils de relevage, 2 commande vis de reprise, 2 commandes lumière, départ PC tri et mono sur bornes avec inter dif 30 ma, 2 supports 2 positions TEE pour éclairage, parafoudre électronique, 2 départs pesage swing 70 et BAT2, une protection VIPER TOUCH , un départ de pesage aliment , un départ motorisation des fenetres		1,00	9 800,000	9 800,00
19.29	Main d'oeuvre chantier (réservation des ventilateurs et des turbines faites par le constructeur du bâtiment) passage des cables en cable fil pour la ventilation (4G1.5 R2V) alimentation électrique des 4 treuils par 7G1.5 mm (M/F) cablage des 5 turbines en pignon, fixation des 5 cheminées selon plan BIG DUTCHMAN, fixation et cablage de l'armoire générale (remontée de cable dans le SAS en chemin de cable), cablage des deux sondes hygro, dépressiomètre électronique, réglage ventilation avec mise en conformité, suivi technique et essai pendant un an	EN S	1,00	7 040,000	7 040,00
	Sous-total ventilation longitudinale progressive BIG DUTCHMAN				<b>52 679,89</b>
<b>20</b>	<b><u>motorisation des volets des fenetres</u></b>				
20.1	treuil 0.37 kw 230/400 50/60 RW245 av/capteur fin (99-50-3151) + accouplement (99-50-3171) + plaque de montage (99-50-3194)	U	2,00	857,0000	1 714,00
20.2	capteur de lumière DOL-16 100/1000 lux 2 X 0-10 Volts sans fiche (luxmètre) 91-00-3909	U	2,00	227,0000	454,00
20.3	connecteur IL1 CK03VS complet IP65	U	2,00	11,4100	22,82
20.4	Cable 3 paires 9/10 SYT1	MI	150,00	0,6700	100,50
20.5	Boite de dérivation 100X100	U	2,00	5,1100	10,22
20.6	Cable R2V 4G1.5	MI	180,00	1,0500	189,00
20.7	Cable R2V 5G1.5 (filr2v5g1.5c100)	MI	180,00	1,0900	196,20
20.8	Main d'oeuvre montage et fixation en milieu du	EN	1,00	1 144,000	1 144,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	batiment des 2 moteurs d'ouverture des fenetres avec son accouplement ,cablage,paramétrage,essai	S			
	Sous-total motorisation des volets des fenetres				<b>3 830,74</b>
<b>21</b>	<b><u>système de surveillance avec transmetteur sans fil</u></b>				
21.1	système alarme AC3T-CPL + 2 DOL et contre phase (ce système commence de régler 3 différents groupes de ventilation en cas en l'ordinateur est hors de fonction)		1,00	543,0000	543,00
21.2	Sirène 12V	U	1,00	53,0000	53,00
21.3	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	120,00	0,4000	48,00
21.4	Main d'oeuvre chantier, de la sirène et essai	EN S	1,00	440,0000	440,00
	Sous-total système de surveillance avec transmetteur				<b>1 084,00</b>
<b>22</b>	<b><u>chauffage de type SYSTEL par 3 générateurs CBX à combustion indirecte extérieure</u></b>				
22.1	générateur extérieur propane à combustion indirecte 80 KW avec ventilateur 7400 m3/h à pose horizontale,1 vitesse de ventilation coque pré laquée gris avec support et cadre pour montage mural (CBX80PR)	U	3,00	4 800,0000	14 400,00
22.2	kit gaz propane 1.5 bars (KITPROCBI CBX)	U	3,00	178,3300	534,99
22.3	kit de connexion pour allumage et défaut acquitement (pour JET MASTER,KT130)	U	3,00	40,0000	120,00
22.4	Cable R2V 3G1.5 (filr2v3g1.5c100)	MI	220,00	0,6000	132,00
22.5	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	220,00	0,4100	90,20
22.6	tuyau sr-hd pe 80 n-f bande jaune gaz 4bar-ø32x3.0-100.00ml (415493) pour extérieur	MI	20,00	1,7400	34,80
22.7	Tuyau de gaz semi-rigide 14X20 bande jaune	MI	200,00	1,1000	220,00
22.8	cuivre écroui ø14	MI	10,00	3,6900	36,90
22.9	Main d'oeuvre montage,pose des trois générateurs extérieurs sur petite plate forme béton, passage dans le sol du tuyau d'alimentation semi rigide bande jaune(via une tranchée),cablage des générateurs,paramétrage et essai canon à air chaud	EN S	1,00	2 640,0000	2 640,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
22.10	extérieur selon plan d'implantation SYSTEL coffret police gaz boite SVD 180X250X70 mm (ref1810592)		1,00	50,0000	50,00
22.11	vanne de barrage 1/4t gr10 butane propane (335533)	U	1,00	78,1700	78,17
22.12	vanne de barrage 1/4 rg8 butane propane (335531)	U	3,00	17,9000	53,70
	Sous-total chauffage de type SYSTEL par 3				<b>18 390,76</b>
<b>23</b>	<b><u>5 chaines d'alimentation LE ROY (avec descente filin,relevage galva) nourrisseur SC45 de type LE ROY (polyvalent)</u></b>				
23.1	chaîne d'alimentation relevable LEROY dia 45 comprenant : partie fixe avec motoréducteur 0.55 kw 380 volts -350 tr/mn, trémie 70 litres avec détecteur manque d'aliment, nourrisseur terminal avec détecteur manque d'aliment, 26 extensions galva 3m/4 trous, relevage galva dia 5 avec fili de descente dia 2.5 mm et cable anti-perchage, longueur totale 80m77	U	5,00	1 450,000	7 250,00
23.2	Sonde bleu AFS-01-60 secondes temporisée BIG (60-40-0754)	U	5,00	91,5000	457,50
23.3	Cable R2V 5G1.5	MI	50,00	1,1700	58,50
23.4	Fiche femelle type HYPRA 16A 5 poles	U	4,00	31,2000	124,80
23.5	Cable R2V 4G1.5 (pour alimentation moteur)	MI	600,00	0,9000	540,00
23.6	cable R2V 12G0.75 gris FILH05VV5F12G0.75GRTGL	ML	130,00	2,8000	364,00
23.7	Nourrisseur Multibeck CS 45 sans couvercle	U	420,00	12,0000	5 040,00
23.8	platines support treuil épaisseur de 6 mm aux dimensions de 540x220 avec pliages et finition RAL1015	U	4,00	40,0000	160,00
23.9	jeu de départ seul 850 kg (11-32-3012)	U	5,00	750,0000	3 750,00
23.10	coffret électrique pour commande 7 treuils électriques (5 commandes pour relevage chaîne et 2 commande pour pipettes)	U	1,00	650,0000	650,00
23.11	Cable R2V 5G1.5	MI	350,00	1,1000	385,00
23.12	Cable R2V 4G1.5 (pour alim treuil)	MI	350,00	0,9000	315,00
23.13	Cable R2V 5G2.5 (pour alim coffret)	MI	30,00	1,6100	48,30
23.14	Main d'oeuvre montage, cablage des 5 motoréducteurs avec passage des cables dans le cable fil, fixation du relevage tous les 3 mètres y compris les bagues d'étanchéités avec pose et cablage des treuils	EN S	1,00	6 160,000	6 160,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	centraux,cablage du coffret électrique de relevage,essai alimentation <b>(tous les nourisseurs sont montés sur les tubes par le client)</b>				
	Sous-total 5 chaines d'alimentation LE ROY (avec				<b>25 303,10</b>
<b>24</b>	<b><u>brumisation Fooging cooler BIG suspendues</u></b>				
24.1	Unité de pompe 3 kw 250 atomiseurs inclus filtre S 21L/mn avec capot (61-00-5000)	U	1,00	2 900,000	2 900,00
24.2	unité de filtre avec 2 filtres 5/1 micron (61-00-4091)	U	1,00	232,0000	232,00
24.3	Cable R2V 5G4	MI	5,00	2,7100	13,55
24.4	tube PVC dia 32,coudes,manchons	U	1,00	25,0000	25,00
24.5	jeu de suspension pour la ligne suspendue	U	1,00	687,0000	687,00
24.6	ligne atomiseurs complet 6000-8 un coté/monté (81-04-6418)	U	28,00	66,0000	1 848,00
24.7	jeu de départ pour dispositif 1 rangée suspendue (61-00-4260)	U_	2,00	289,0000	578,00
24.8	jeu de départ Z inox (61-00-4187)	U	1,00	51,5900	51,59
24.9	Atomiseur Z cpl 0.2 mm inox de débit de 5.30 l/mn à 70 bars (61-00-4065)	U	224,00	7,3300	1 641,92
24.10	Main d'oeuvre montage de la ligne de brume avec fixation à 20 cm au dessus de la trappe de chaque coté du batiment,cablage du groupe,essai	EN S	1,00	1 760,000	1 760,00
	Sous-total brumisation Fooging cooler BIG suspendues				<b>9 737,06</b>
<b>25</b>	<b><u>abreuvement par pipettes Top Inox multidirectionnelles à relevage électrique (83 mètres) + plomberie + pompe médicamenteuse</u></b>				
	<b>abreuvement top inox sur 12 lignes + 6 lignes de pipettes spécifique finition dindons godets larges LUBING</b>				
25.1	Abreuvement GAG suspendus BIG <b>d'une longueur de 51 m</b> en pipette top INOX avec godet récupérateur un bras, linéaires de 3m prémontés comprenant 15 <b>gouttes à gouttes</b> (débit de 80ml en vertical et 40ml en horizontal), inclus matériel de suspension galva (corde de descente de type trestec , piton 7 X 140 avec bague d'étanchéité,poulie orange 42 mm) régulateur de pression avec système de	U	6,00	1 100,000	6 600,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
25.2	rinçage Abreuvement GAG suspendus BIG <b>d'une longueur de 33 m</b> en pipette top INOX avec godet récupérateur un bras, linéaires de 3m prémontés comprenant 15 <b>gouttes à gouttes</b> (débit de 80ml en vertical et 40ml en horizontal), inclus matériel de suspension galva (corde de descente de type trestec , piton 7 X 140 avec bague d'étanchéité,poulie orange 42 mm) régulateur de pression avec système de rinçage avec clapet anti retour	U	6,00	950,0000	5 700,00
25.3	Système PENDULAIRE OMATIC spécial FINITION DINDES comprenant départ et fin de ligne hauteur 60cm, relevage galva complet, extensions prémontées, treuils autofreinés, réducteur de pression avec système de rinçage, 1 abreuvoir 50 dindes MAXI, tube 28x28 mm et abreuvoirs en inox spécial gros débit-profil aluminium, godets larges pour dindes lourdes (uniquement) et pendules spéciaux, antiperchage complet avec tous les accessoires, boules de démarrage,système de rinçage avec clapet anti retour	U	3,00	1 158,000	3 474,00
25.4	Système PENDUVAL OMATIC spécial FINITION DINDES comprenant départ et fin de ligne hauteur 60cm, relevage galva complet, extensions prémontées, treuils autofreinés, réducteur de pression avec système de rinçage, 1 abreuvoir 50 dindes MAXI, tube 28x28 mm et abreuvoirs en inox spécial gros débit-profil aluminium, godets larges pour dindes lourdes (uniquement) et pendules spéciaux, antiperchage complet avec tous les accessoires, boules de démarrage	U	3,00	798,0000	2 394,00
	<b>nbre total de pipettes dans le bâtiment 2520 points d'eau (16 poulets par points d'eau)</b>				
	<b>nbre total de pipettes finition dindons 336 points d'eau (40 dindons par points d'eau)</b>				
25.5	Tube PVC pression ø32 (424313) pour rinçage des pipettes	MI	50,00	3,5000	175,00
25.6	collier de fixation ouvert ø32 (251723)	U	40,00	0,4800	19,20
25.7	ensemble de départ pour treuil 850 kg 2 lignes + 3 jeux d'extension et 9 tambours à cable	U	2,00	1 350,000	2 700,00
25.8	Cable R2V 5G1.5	MI	90,00	1,0500	94,50
25.9	Cable R2V 4G1.5	MI	90,00	1,0500	94,50
25.10	montage des 18 lignes de relevage y compris les bagues d'étanchéités, les treuils en pignon pour réglage final + support,alimentation en eau avec remontée en tube PVC dia 32,réglage pression,essai	EN S	1,00	7 040,000	7 040,00
25.11	tableau d'eau de type 5 en tube PVC pression dia 32 comprenant un filtre 130 microns équipé d'une cartouche à lamelles, <b>2 compteurs d'eau de classe C</b> avec sa tete à impulsion,un régulateur de pression dia 32 ,2 manomètres glycélinés,un ensemble de		1,00	950,0000	950,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	vannes démontables, <b>2 circuits M/F</b> , robinet de puisage				
25.12	Main d'oeuvre montage du tableau d'eau	EN S	1,00	704,0000	704,00
25.13	pompe doseuse électrique médicamenteuse digitale DOSTRONIC 30 sur tableau de dosage (ens0040)	U	1,00	1 580,000	1 580,00
25.14	bac mélangeurs OPTIDOS 100 (ref A30626)	U	1,00	520,0000	520,00
25.15	Pose prise mono		1,00	33,3500	33,35
25.16	Tuyau semi rigide ø32 bande bleue (pour alimentation centrale des pipettes et passage via une tranchée)	MI	110,00	1,7500	192,50
25.17	Tube PVC pression ø32 pour alimentation pipettes	MI	46,00	3,5000	161,00
25.18	robinet de puisage intérieur gros débit au milieu du bâtiment à coté des prises	U	2,00	175,4700	350,94
25.19	Main d'oeuvre montage dans les SAS du bac , de la pompe médicamenteuse DOSTRONIC, cablage de l'ensemble ,alimentation en eau des 5 lignes de pipettes au centre du bâtiment ,essai	EN S	1,00	1 320,000	1 320,00
25.20	dans SAS technique 1 ,fourniture et pose d'un évier inox avec égouttoir à commande fémoral,mitigeur monotrou avec chauffe eau 30 litres de type ATLANTIC,passage des tuyaux en gaine dia 16 dans le sol		1,00	571,4300	571,43
	Sous-total abreuvement par pipettes Top Inox				<b>34 674,42</b>
<b>26</b>	<b><u>2 pesages swing 70</u></b>				
26.1	système de pesage d'indes SWING 70 capacité de pesage de 70 kg de dimension 1 m x 1 m livré avec treuil et support ( 60-45-0232)	U	2,00	750,0000	1 500,00
26.2	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	120,00	0,4891	58,69
26.3	Cable R2V 3G1.5	MI	120,00	0,5500	66,00
26.4	Fiche femelle caoutchouc 2P+T	U	2,00	12,0300	24,06
26.5	Fiche male caoutchouc 2P+T	U	2,00	9,0000	18,00
26.6	Main d'oeuvre montage,paramétrage,essai	EN S	1,00	264,0000	264,00
	Sous-total 2 pesages swing 70				<b>1 930,75</b>

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<b><u>27</u></b>	<b><u><i>mise en fonctionnement</i></u></b>				
27.1	Main d'oeuvre montage,mise en fonctionnement,paramétrage du pesage aliment,paramétrage de la ventilation,suivi technique en préscence d'animaux,formation,essai	EN S	1,00	720,0000	720,00
	Sous-total mise en fonctionnement				<b>720,00</b>
<b><u>28</u></b>	<b><u>rampe de nettoyage seule</u></b>				
28.1	tube inox iso en 10217-7 soit 12 barres de 6 mètres (ts304I21x2)		84,00	10,7500	903,00
28.2	union complet 21 (écrous et bagues) (soc-union21)		18,00	17,4400	313,92
28.3	ensemble descente complète / coude avec coude, raccords et vannes hp (des/coudeen21)		1,00	82,9800	82,98
28.4	ensemble descente complète 21 comprenant -1 te complet (bagues+écrous)-1raccord de branchement -1 vanne inox 15/21 (desc/cen21)		3,00	131,9000	395,70
28.5	support équerre inox l 150mm comprenant -1 collier d21-2 vis inox 6x55mm -2 rondelles d6 inox -2 ecrous frein d6 (pro-support)		40,00	15,2000	608,00
28.6	équipements de 35 mètres de tuyau flexible HP , 1 pistolet,lance double,buse et rotabuse,une lance pompier	U	1,00	498,5000	498,50
28.7	Main d'oeuvre montage , fixation dans SAS technique du groupe polyvalent sur dalle béton , cablage 5G4 , fixation de la ligne inox avec les 4 piquages dans salle d'élevage,mise en fonctionnemnt,essai	EN S	1,00	352,0000	352,00
	Sous-total rampe de nettoyage seule				<b>3 154,10</b>
<b><u>29</u></b>	<b><u>Batiment B2</u></b> <b>batiment 20 m X 105 m B2 (2100 m2)</b> - hauteur long pan 3,20 m mini et toiture de 26 à 30 % (pour calcul de vitesse d'air)  <b>production 48000 poulets OU 15700 dindes /dindons</b>  matériel intérieur de type BIG DUTCHMAN the GOLD système ,luminaires ZEUS LED (2700 kalvin),ventilation longitudinale progressive avec 5 cheminées d'extraction d'air en cheminée ,5 chaines d'alimentation avec nourisseur SC45 Multibeck à relevage électrique,abreuvement GaG inox multidirectionnelle inox sur 12 lignes + 6 lignes finition dindons à relevage électrique ,chauffage par 3				

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	générateurs CBX SYSTEL à combustion indirecte 80KW ,brumisation HP inox ,groupe de nettoyage pour B1 et B2				
	Sous-total Batiment B2				
<b>30</b>	<b><u>cornières de fixation</u></b>				
30.1	cornière de fixation 2500 35x45x4 perforée (83-04-5049)	U	150,00	40,0000	6 000,00
30.2	tirefond th 10x120 zg (par 50) (4059115)	U	5,00	25,0000	125,00
30.3	Main d'oeuvre montage	EN S	1,00	3 200,000	3 200,00
	Sous-total cornières de fixation				<b>9 325,00</b>
<b>31</b>	<b><u>électricité - éclairage par Luminaires ZEUS LED (sur deux lignes) 2700 kalvin</u></b>				
31.1	luminaire ZEUS LED avec optique lentille IP67 graduable de 0 à 100 % (99-30-5020 )bati en aluminium avec ailettes de refroidissement vertical ,régulable de 0 à 100 % ,50000 heures de garantie de fonctionnement ,angle de vue 120 °,efficacité lumineuse 130 LUMEN par wat,OSRAM qualité,régulation électronique sans scintillement (16000 Hz) avec sonde de température intégrée,possibilité de travail avec couleur blanche chaud	U	38,00	170,0000	6 460,00
31.2	console pour LED ZEUS au mur /plafond/suspendue (99-30-5010)	U	38,00	3,7800	143,64
31.3	convertisseur analogique IAC-1-0-10 v pour EVG (1- 10 v) avec commande manuelle ou par la VIPER TOUCH		1,00	108,0000	108,00
31.4	cable CONTROLLFLEX/JZ 5G1.5 (02000515)	MI	320,00	1,4500	464,00
31.5	Main d'oeuvre montage,montage sur deux lignes d'éclairage de 16 luminaires selon plan d'implantation éclairage BIG,réglable de 0 à 100 %	EN S	1,00	2 420,000	2 420,00
31.6	Boite de dérivation 105X105 fermeture par 1/4 de tour	U	19,00	6,0500	114,95
31.7	Plaque cablofil CE40	U	19,00	0,8600	16,34
31.8	Visserie cablofil (clam+vis+écrou)	U	19,00	1,3100	24,89
31.9	Chemin de cable type cablofil 55X100	MI	105,00	8,0000	840,00
31.10	équerre en cablo fil	U	90,00	2,5000	225,00
31.11	Equerre de fixation chemin de cable 150 (pour SAS et	U	20,00	4,9300	98,60

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
31.12	pignon) Chemin de cable type cablofil 55X150 (pour SAS et pignon)	MI	20,00	12,1300	242,60
31.13	divers consommables,colsons,visserie galva,tube iro dia 20,embases PVC		1,00	177,6000	177,60
31.14	éclairage du SAS technique	En s	1,00	104,5300	104,53
31.15	Pose prise mono et tri au milieu du batiment et au bout du batiment		1,00	400,7400	400,74
31.16	Radiateur 1000 watts de type ATLANTIC dans le SAS, fourniture et pose avec sa protection en amont	En s	1,00	196,8400	196,84
	Sous-total électricité - éclairage par Luminaires ZEUS				<b>12 037,73</b>
<b>32</b>	<b><u>ventilation longitudinale progressive</u></b> <b><u>BIG DUTCHMAN avec 6 cheminées</u></b> <b><u>(ventilation calculée 405000 m3/h à 20 pa)avec gestion à distance BIG FARMET</u></b>				
32.1	Automate de gestion de ventilation VIPER TOUCH 2330 à sensation tactile BIG	U	1,00	2 435,000	2 435,00
32.2	Programme BigFarmNet Manager lot de démarrage volaille V.2 GB (60-43-0611)	U	1,00	31,9600	31,96
32.3	Programme BigFarmNet Manager climat volaille,licence 1 batiment (60-43-0601)	U	1,00	319,0000	319,00
32.4	Programme BigFarmNet Manager production broiler,licence 1-batiment (60-43-0615)	U	1,00	319,0000	319,00
32.5	Programme Manager BFN Service Acces 1-batiment licence (60-43-0619)	U	1,00	117,8200	117,82
32.6	Volet d'aération BIG 1911F (60-43-4011)( <b>2900 m3/h à 20 pa</b> ) avec guide d'air court (60-43-3125) et grillage à grandes mailles 65 x 20 (60-43-4015)(2 volets par travée)	U	200,00	80,0000	16 000,00
32.7	Barre de tension M8/5000 galva inclus manchon	U	84,00	10,7000	898,80
32.8	Mousse PU d'étanchéité	U	6,00	12,7100	76,26
32.9	Main d'oeuvre chantier,pose des 200 trappes y compris la barre de tension et y compris un joint silicone intérieur et mousse polyuréthane, <b>montage par le client</b>	EN S	1,00		
32.10	turbines BD - VC130-3-1.50 CV E15 49000 m3/h (60-25-4561)	U	6,00	850,0000	5 100,00
32.11	Jeux de fixation au mur V130	U	6,00	31,0000	186,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
32.12	<b>volet PVC isolé intérieur pour fermeture des turbines (à voir avec les constructeurs de bâtiment)</b>	U	6,00		
32.13	Tube d'évacuation d'air avec entonnoir d'aspiration avec trappe tourner, servomoteur 24 volts, le ventilateur FE091-6T(R) progressif 23370m3/heure 2.4A	U	6,00	1 350,000	8 100,00
32.14	servomoteur 115/230V cl-175-300 (60-43-2116)	U	4,00	780,0000	3 120,00
32.15	jeu de montage cl-175/2 (60-41-1843)		4,00	280,0000	1 120,00
32.16	contre plaque jeu de poulie	U	4,00	24,0000	96,00
32.17	Sonde de température DOL-12	U	3,00	23,7300	71,19
32.18	sonde CO2 (en ppm)avec fiche 0.10 v ( <b>indicatif</b> )	U	1,00	494,5000	494,50
32.19	Sonde à pression diff Viper Touch	U	1,00	236,5000	236,50
32.20	Sonde pour l'humidité de l'air DOL-14-HQ sans fiche (à chaque pignon)	U	2,00	166,0000	332,00
32.21	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	800,00	0,4000	320,00
32.22	cable CONTROLEFLEX B 4G1 (02380410) pour variable	MI	180,00	1,4063	253,13
32.23	cable CONTROLFLEX B 4G1.5 (02380415) ventilateur progressif	MI	180,00	1,8954	341,17
32.24	cable CONTROLFLEX/B 7G1.5 ( 02380715) pour sevomoteur CL175	ML	300,00	2,6760	802,80
32.25	cable CONTROLLFLEX/JZ 5G1.5 (cheminée Multistep) (02000515)	MI	280,00	1,5000	420,00
32.26	Cable R2V 4G1.5	MI	780,00	0,9000	702,00
32.27	appareil de réglage PKDM 0-10 VOLTS pour réglage de vitesse 208-415 (60-47-8304)		1,00	632,0000	632,00
32.28	armoire électrique complète 12 groupes comprenant 3 inter dif avec un bouton par groupe de ventilation auto/manu/0 voyant vert une boucle d'alarme sur borne, <b>D controle pour ventilation progressive,7</b> commandes de treuils avec pour chaque bouton auto/manu/0 et ouvert/fermé/0,pour le chauffage 4 contacteurs mono par bouton,régulation en façade d'armoire,départ alarme PN2 ampères sur borne,5 départs chaines N+PH+ 10ampères,7 commandes treuils de relevage,2 commande vis de reprise,2 commandes lumière,départ PC tri et mono sur bornes avec inter dif 30 ma,2 supports 2 positions TEE pour éclairage,parafoudre électronique,2 départs pesage swing 70 et BAT2,une protection VIPER TOUCH , un départ de pesage aliment ,un départ motorisation des fenetres		1,00	10 100,0000	10 100,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
32.29	Main d'oeuvre chantier (réservation des ventilateurs et des turbines faites par le constructeur du bâtiment) passage des cables en cable fil pour la ventilation (4G1.5 R2V) alimentation électrique des 4 treuils par 7G1.5 mm (M/F) cablage des 5 turbines en pignon, fixation des 5 cheminées selon plan BIG DUTCHMAN, fixation et cablage de l'armoire générale (remontée de cable dans le SAS en chemin de cable), cablage des deux sondes hygro, dépressiomètre électronique, réglage ventilation avec mise en conformité, suivi technique et essai pendant un an	EN S	1,00	7 920,000	7 920,00
	Sous-total ventilation longitudinale progressive BIG DUTCHMAN				<b>60 545,13</b>
<b>33</b>	<b><u>motorisation des volets des fenetres</u></b>				
33.1	treuil 0.37 kw 230/400 50/60 RW245 av/capteur fin (99-50-3151) + accouplement (99-50-3171) + plaque de montage (99-50-3194)	U	2,00	857,0000	1 714,00
33.2	capteur de lumière DOL-16 100/1000 lux 2 X 0-10 Volts sans fiche (luxmètre) 91-00-3909	U	2,00	227,0000	454,00
33.3	connecteur IL1 CK03VS complet IP65	U	2,00	11,4100	22,82
33.4	Cable 3 paires 9/10 SYT1	MI	150,00	0,6700	100,50
33.5	Boite de dérivation 100X100	U	2,00	5,1100	10,22
33.6	Cable R2V 4G1.5	MI	180,00	1,0500	189,00
33.7	Cable R2V 5G1.5 (filr2v5g1.5c100)	MI	180,00	1,0900	196,20
33.8	Main d'oeuvre montage et fixation en milieu du bâtiment des 2 moteurs d'ouverture des fenetres avec son accouplement ,cablage,paramétrage,essai	EN S	1,00	1 144,000	1 144,00
	Sous-total motorisation des volets des fenetres				<b>3 830,74</b>
<b>34</b>	<b><u>système de surveillance avec transmetteur sans fil</u></b>				
34.1	système alarme AC3T-CPL + 2 DOL et contre phase (ce système commence de régler 3 différents groupes de ventilation en cas en l'ordinateur est hors de fonction)		1,00	543,0000	543,00
34.2	Sirène 12V	U	1,00	53,0000	53,00
34.3	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	120,00	0,4000	48,00
34.4	Main d'oeuvre chantier, de la sirène et essai	EN S	1,00	440,0000	440,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Sous-total système de surveillance avec transmetteur				<b>1 084,00</b>
<b>35</b>	<b><u>chauffage de type SYSTEL par 4 générateurs CBX à combustion indirecte extérieure</u></b>				
35.1	générateur extérieur propane à combustion indirecte 80 KW avec ventilateur 7400 m3/h à pose horizontale,1 vitesse de ventilation coque pré laquée gris avec support et cadre pour montage mural (CBX80PR)	U	4,00	4 800,000	19 200,00
35.2	kit gaz propane 1.5 bars (KITPROCIBCBX)	U	4,00	178,3300	713,32
35.3	kit de connexion pour allumage et défaut acquitement (pour JET MASTER,KT130)	U	4,00	40,0000	160,00
35.4	Cable R2V 3G1.5 (filr2v3g1.5c100)	MI	380,00	0,6000	228,00
35.5	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	380,00	0,4100	155,80
35.6	tuyau sr-hd pe 80 n-f bande jaune gaz 4bar-ø32x3.0-100.00ml (415493) pour extérieur	MI	20,00	1,7400	34,80
35.7	Tuyau de gaz semi-rigide 14X20 bande jaune	MI	280,00	1,1000	308,00
35.8	gaine jaune gaz an/lis ø50, en 50ml (418335)	MI	280,00	0,9180	257,04
35.9	gaine tpc n.f. rouge edf ø50 - 25ml (418245)	MI	300,00	0,9370	281,10
35.10	cuivre écroui ø14	MI	20,00	3,6900	73,80
35.11	Main d'oeuvre montage,pose des 4 générateurs extérieurs sur petite plate forme béton, passage dans le sol du tuyau d'alimentation semi rigide bande jaune(via une tranchée),cablage des générateurs,paramétrage et essai canon à air chaud extérieur selon plan d'implantation	EN S	1,00	3 520,000	3 520,00
35.12	coffret police gaz boite SVD 180X250X70 mm (ref1810592)		1,00	50,0000	50,00
35.13	vanne de barrage 1/4t gr10 butane propane (335533)	U	1,00	78,1700	78,17
35.14	vanne de barrage 1/4 rg8 butane propane (335531)	U	4,00	17,9000	71,60
	Sous-total chauffage de type SYSTEL par 4				<b>25 131,63</b>
<b>36</b>	<b><u>silos PLASTIPIN 32 m3 avec cone inférieur transparent pour B2</u></b>				
36.1	Silos polyester 32 m3 (21 tonnes) à enroulement filamenteaire avec tuyau de décompression 4 pieds en tubes galva, échelle galva avec crinoline, ouverture automatique se manoeuvrant de la plate forme, blocage du couvercle auto, renfort galva pour chargement par vis, 4 bandes de niveau, boitard pour reprise par vis à cone axial	U	2,00	6 040,000	12 080,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
36.2	Frais de transport et pose sur plate forme béton 3m50 / 3m50 par silo	U	1,00	460,0000	460,00
	Sous-total silos PLASTIPIN 32 m3 avec cone inférieur				<b>12 540,00</b>
<b>37</b>	<b><u>5 chaines d'alimentation LE ROY (avec descente filin,relevage galva) nourrisseur SC45 de type LE ROY (polyvalent)</u></b>				
37.1	chaîne d'alimentation relevable LEROY dia 45 comprenant : partie fixe avec motoréducteur 0.55 kw 380 volts -350 tr/mn, trémie 70 litres avec détecteur manque d'aliment, nourrisseur terminal avec détecteur manque d'aliment, 26 extensions galva 3m/4 trous, relevage galva dia 5 avec fili de descente dia 2.5 mm et cable anti-perchage, longueur totale 80m77	U	5,00	1 720,000	8 600,00
37.2	Sonde bleu AFS-01-60 secondes temporisée BIG (60-40-0754)	U	5,00	91,5000	457,50
37.3	Cable R2V 5G1.5	MI	50,00	1,1700	58,50
37.4	Fiche femelle type HYPRA 16A 5 poles	U	4,00	31,2000	124,80
37.5	Cable R2V 4G1.5 (pour alimentation moteur)	MI	650,00	0,9000	585,00
37.6	cable R2V 12G0.75 gris FILH05VV5F12G0.75GRTGL	ML	130,00	2,8000	364,00
37.7	Nourrisseur Multibeck CS 45 sans couvercle	U	495,00	12,0000	5 940,00
37.8	platines support treuil épaisseur de 6 mm aux dimensions de 540x220 avec pliages et finition RAL1015	U	4,00	40,0000	160,00
37.9	jeu de départ seul 850 kg (11-32-3012)	U	5,00	750,0000	3 750,00
37.10	coffret électrique pour commande 7 treuils électriques (5 commandes pour relevage chaîne et 2 commande pour pipettes)	U	1,00	650,0000	650,00
37.11	Cable R2V 5G1.5	MI	400,00	1,1000	440,00
37.12	Cable R2V 4G1.5 (pour alim treuil)	MI	400,00	0,9000	360,00
37.13	Cable R2V 5G2.5 (pour alim coffret)	MI	30,00	1,6100	48,30
37.14	Main d'oeuvre montage, cablage des 5 motoréducteurs avec passage des cables dans le cable fil, fixation du relevage tous les 3 mètres y compris les bagues d'étanchéités avec pose et cablage des treuils centraux, cablage du coffret électrique de relevage, essai alimentation <b>(tous les nourrisseurs sont montés sur les tubes par le client)</b>	EN S	1,00	6 600,000	6 600,00
	<b>Sous-total</b>				<b>28 138,10</b>

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
37.15	vis de reprise dia 90 pour les deux batiments avec pesage vis de reprise dia 90 BIG d'une longueur de 30 mètres avec tete d'entrainement 550 t/mn,sécurité anti-bourrage,spire et axe et 5 descentes		1,00	1 450,000	1 450,00
37.16	Vis de reprise BIG ø 90 d'une longueur de 18m (sans embase PVC,sans transition PVC+trappe)	U	3,00	950,0000	2 850,00
37.17	Balance d'aliment FW-99-B-Broiler 2 batiments/1-3 composants (20-44-1223)	U	1,00	3 500,000	3 500,00
37.18	Trousse de réparation résine	U	1,00	70,0000	70,00
37.19	sonde Sensor MS-44 RG 90-265 Volts ajustable (60-40-0606)	U	3,00	98,0000	294,00
37.20	Cable R2V 5G1.5	MI	50,00	1,0000	50,00
37.21	Cable R2V 3G1.5	MI	50,00	0,6100	30,50
37.22	cable R2V 12G0.75 gris FILH05VV5F12G0.75GRTGL (pour commande vis de reprise)	ML	25,00	3,0400	76,00
37.23	Main d'oeuvre montage des 4 vis de reprise avec prise dans boitards de silos,pose au plafond de la vis de reprise du batiment,pose des 2 vis de reprise départ silo via la balance d'aliment,cablage en 5G1.5 R2V,fixation des 4 descentes,essai	EN S	1,00	2 640,000	2 640,00
	<b>Sous-total</b>				<b>10 960,50</b>
	Sous-total 5 chaines d'alimentation LE ROY (avec <b><u>brumisation Fooging cooler BIG suspendues (sans unité de pompe)</u></b> )				<b>39 098,60</b>
<b>38</b>					
38.1	unité de filtre avec 2 filtres 5/1 micron (61-00-4091)	U	1,00	232,0000	232,00
38.2	Cable R2V 5G4	MI	5,00	2,7100	13,55
38.3	tube PVC dia 32,coudes,manchons	U	1,00	25,0000	25,00
38.4	ligne atomiseurs complet 6000-8 un coté/monté (81-04-6418)	U	34,00	66,0000	2 244,00
38.5	jeu de départ pour dispositif 1 rangée fixé au mur (61-00-4260)	U_	2,00	289,0000	578,00
38.6	jeu de départ Z inox (61-00-4187)	U	1,00	51,5900	51,59
38.7	Atomiseur Z cpl 0.2 mm inox de débit de 5.30 l/mn à 70 bars (61-00-4065)	U	272,00	7,3300	1 993,76
38.8	Main d'oeuvre montage de la ligne de brume avec fixation à 20 cm au dessus de la trappe de chaque coté du batiment,cablage du groupe,essai	EN S	1,00	2 200,000	2 200,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
					<b>7 337,90</b>
<b>39</b>	<p>Sous-total brumisation Fooging cooler BIG suspendues</p> <p><b><u>abreuvement par pipettes Top Inox multidirectionnelles à relevage électrique (83 mètres) + plomberie + pompe médicamenteuse</u></b></p> <p><b>abreuvement top inox sur 12 lignes + 6 lignes de pipettes spécifique finition dindons godets larges LUBING</b></p>				
39.1	<p>Abreuvement GAG suspendus BIG <b>d'une longueur de 60 m</b> en pipette top INOX avec godet récupérateur un bras, linéaires de 3m prémontés comprenant 15 <b>gouttes à gouttes</b> (débit de 80ml en vertical et 40ml en horizontal), inclus matériel de suspension galva (corde de descente de type trestec , piton 7 X 140 avec bague d'étanchéité,poulie orange 42 mm) régulateur de pression avec système de rinçage</p>	U	6,00	1 450,000	8 700,00
39.2	<p>Abreuvement GAG suspendus BIG <b>d'une longueur de 39 m</b> en pipette top INOX avec godet récupérateur un bras, linéaires de 3m prémontés comprenant 15 <b>gouttes à gouttes</b> (débit de 80ml en vertical et 40ml en horizontal), inclus matériel de suspension galva (corde de descente de type trestec , piton 7 X 140 avec bague d'étanchéité,poulie orange 42 mm) régulateur de pression avec système de rinçage avec clapet anti retour</p>	U	6,00	1 050,000	6 300,00
39.3	<p><b>Système PENDULAIRE OMATIC de 60 m</b> spécial FINITION DINDES comprenant départ et fin de ligne hauteur 60cm, relevage galva complet, extensions prémontées, treuils autofreinés, réducteur de pression avec système de rinçage, 1 abreuvoir 50 dindes MAXI, tube 28x28 mm et abreuvoirs en inox spécial gros débit-profil aluminium, godets larges pour dindes lourdes (uniquement) et pendules spéciaux tous les 0m75, antiperchage complet avec tous les accessoires, boules de démarrage,système de rinçage avec clapet anti retour</p>	U	3,00	1 340,000	4 020,00
39.4	<p><b>Système PENDULAIRE OMATIC de 39 m</b> spécial FINITION DINDES comprenant départ et fin de ligne hauteur 60cm, relevage galva complet, extensions prémontées, treuils autofreinés, réducteur de pression avec système de rinçage, 1 abreuvoir 50 dindes MAXI, tube 28x28 mm et abreuvoirs en inox spécial gros débit-profil aluminium, godets larges pour dindes lourdes (uniquement) et pendules spéciaux tous les 0m75, antiperchage complet avec tous les accessoires, boules de démarrage,système de rinçage avec clapet anti-retour</p>	U	3,00	945,0000	2 835,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	<b>nbre total de pipettes dans le batiment 2970 points d'eau (16 poulets par points d'eau)</b>				
	<b>nbre total de pipettes finition dindons 396 points d'eau (40 dindons par points d'eau)</b>				
39.5	Tube PVC pression ø32 (424313) pour rinçage des pipettes	MI	50,00	3,5000	175,00
39.6	collier de fixation ouvert ø32 (251723)	U	40,00	0,4800	19,20
39.7	ensemble de départ pour treuil 850 kg 2 lignes +3 jeux d'extension et 9 tambours à cable	U	2,00	1 350,000	2 700,00
39.8	Cable R2V 5G1.5	MI	90,00	1,0500	94,50
39.9	Cable R2V 4G1.5	MI	90,00	1,0500	94,50
39.10	montage des 18 lignes de relevage y compris les bagues d'étanchéités, les treuils en pignon pour réglage final + support, alimentation en eau avec remontée en tube PVC dia 32, réglage pression, essai	EN S	1,00	7 920,000	7 920,00
39.11	tableau d'eau de type 5 en tube PVC pression dia 32 comprenant un filtre 130 microns équipé d'une cartouche à lamelles, <b>2 compteurs d'eau de classe C</b> avec sa tete à impulsion, un régulateur de pression dia 32 ,2 manomètres glycélinés, un ensemble de vannes démontables, <b>2 circuits M/F</b> , robinet de puisage		1,00	950,0000	950,00
39.12	Main d'oeuvre montage du tableau d'eau	EN S	1,00	704,0000	704,00
39.13	pompe doseuse électrique médicamenteuse digitale DOSTRONIC 30 sur tableau de dosage (ens0040)	U	1,00	1 580,000	1 580,00
39.14	bac mélangeurs OPTIDOS 100 (ref A30626)	U	1,00	520,0000	520,00
39.15	Pose prise mono		1,00	33,3500	33,35
39.16	Tuyau semi rigide ø32 bande bleue (pour alimentation centrale des pipettes et passage via une tranchée)	MI	110,00	1,7500	192,50
39.17	Tube PVC pression ø32 pour alimentation pipettes	MI	46,00	3,5000	161,00
39.18	robinet de puisage intérieur gros débit au milieu du batiment à coté des prises	U	2,00	175,4700	350,94
39.19	Main d'oeuvre montage dans les SAS du bac , de la pompe médicamenteuse DOSTRONIC, cablage de l'ensemble , alimentation en eau des 5 lignes de pipettes au centre du batiment , essai	EN S	1,00	1 320,000	1 320,00
39.20	dans SAS technique 1 ,fourniture et pose d'un évier inox avec égouttoir à commande fémoral, mitigeur monotrou avec chauffe eau 30 litres de type ATLANTIC, passage des tuyaux en gaine dia 16 dans le sol		1,00	571,4300	571,43

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Sous-total abreuvement par pipettes Top Inox				<b>39 241,42</b>
<b>40</b>	<b><u>2 pesages swing 70</u></b>				
40.1	système de pesage dindes SWING 70 capacité de pesage de 70 kg de dimension 1 m x 1 m livré avec treuil et support ( 60-45-0232)	U	2,00	750,0000	1 500,00
40.2	cable CONTROLFLEX/OZ 2 X 1.00 (pour controle 24 volts) (02000210)	MI	120,00	0,4891	58,69
40.3	Cable R2V 3G1.5	MI	120,00	0,5500	66,00
40.4	Fiche femelle caoutchouc 2P+T	U	2,00	12,0300	24,06
40.5	Fiche male caoutchouc 2P+T	U	2,00	9,0000	18,00
40.6	Main d'oeuvre montage,paramétrage,essai	EN S	1,00	264,0000	264,00
	Sous-total 2 pesages swing 70				<b>1 930,75</b>
<b>41</b>	<b><u>mise en fonctionnement</u></b>				
41.1	Main d'oeuvre montage,mise en fonctionnement,paramétrage du pesage aliment,paramétrage de la ventilation,suivi technique en précsence d'animaux,formation,essai	EN S	1,00	720,0000	720,00
	Sous-total mise en fonctionnement				<b>720,00</b>
<b>42</b>	<b><u>groupe de nettoyage poste fixe polyvalent avec 2 filtres à eau GM et un boitier de gestion</u></b>				
42.1	groupe moto pompe Hawk (HP et brume)comprenant moteur 9 kw et pompe 30 l/mn chassis poste fixe 160 bars et 70 bars pour la brume + 2 filtre à eau GM et un boitier de gestion (pour les deux batiments)	U	1,00	3 975,0000	3 975,00
42.2	flexible 2sn5/8 (16) (56.621.10.0000) avec raccords		1,00	65,0000	65,00
42.3	tube inox iso en 10217-7 soit 12 barres de 6 mètres (ts304l21x2)		96,00	10,7500	1 032,00
42.4	union complet 21 (écrous et bagues) (soc-union21)		20,00	17,4400	348,80
42.5	ensemble descente complète / coude avec coude, raccords et vannes hp (des/coudeen21)		1,00	82,9800	82,98
42.6	ensemble descente complète 21 comprenant -1 te complet (bagues+écrous)-1raccord de branchement -1 vanne inox 15/21 (desc/cen21)		3,00	131,9000	395,70
42.7	support équerre inox l 150mm comprenant -1 collier d21-2 vis inox 6x55mm -2 rondelles d6 inox -2 ecrous frein d6 (pro-		50,00	15,2000	760,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	support)				
42.8	gaine tpc n.f bleue eau ø90- 50ml (418319)	MI	25,00	1,5400	38,50
42.9	flexible HP de branchement entre les deux batiments de diamètre 20 intérieur	U	30,00	9,0000	270,00
42.10	vanne isolement avec raccords pour couper le réseau haute pression à l'arrêt	U	1,00	86,0000	86,00
42.11	Main d'oeuvre montage , fixation dans SAS technique du groupe polyvalent sur dalle béton , cablage 5G4 , fixation de la ligne inox avec les 4 piquages dans salle d'élevage,mise en fonctionnemnt,essai	EN S	1,00	1 080,000	1 080,00
	Sous-total groupe de nettoyage poste fixe polyvalent				<b>8 133,98</b>
<b>43</b>	<b><u>groupe électrogène GELEC 137 kva</u></b> <b><u>(garantie 3 ans)</u></b>				
43.1	groupe électrogène GELEC gamme TIGER 137 kva (180 ampères) de 6L,871 de cylindrée,consommation 15,4 l/h,controleur SMARTGEN automatique de générateur diesel mesure les données et gère les alarmes , moteur 6 cylindres de type normes EURO 2 , 3000 mm X 11160 X 1570 de dimensions , 1850 kg , capacité du réservoir 250 litres avec système de démarrage automatique ATS ,ISO 9001 (TIGER-137/125 YC)		1,00	14 810,0000	14 810,00
43.2	groupe électrogène 52 KVA	U	-1,00	8 000,000	-8 000,00
43.3	cable cuivre 4 X 25 carré sans V/J (0518t)	MI	25,00	12,2100	305,25
43.4	Armoire 4 départs pour groupe électrogène 137 KVA comprenant 4 disjoncteurs 60A tétrapolaire C60N courbe B avec vigi sélectif 63A dans un coffret métallique 500x400x200 , sectionneur 250 A, plastron, répartiteur,cablage 4 départs, essai	En s	1,00	2 586,000	2 586,00
43.5	Mise à la terre du groupe en cuivre nu de 25 mm	En s	1,00	32,9900	32,99
43.6	Main d'oeuvre montage sur plate forme béton,mise à la terre du groupe,cablage pour démarrage automatique , essai	EN S	1,00	880,0000	880,00
	Sous-total groupe électrogène GELEC 137 kva				<b>10 614,24</b>
<b>44</b>	<b><u>rampe de nettoyage seule pour bâtiment B1</u></b>				
44.1	tube inox iso en 10217-7 soit 12 barres de 6 mètres (ts304l21x2)		84,00	10,7500	903,00
44.2	union complet 21 (écrous et bagues) (soc-union21)		18,00	17,4400	313,92
44.3	ensemble descente complète / coude avec coude, raccords et		1,00	82,9800	82,98

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
44.4	vannes hp (des/coudeen21) ensemble descente complète 21 comprenant -1 te complet (bagues+écrous)-1raccord de branchement -1 vanne inox 15/21 (desc/cen21)		3,00	131,9000	395,70
44.5	support équerre inox l 150mm comprenant -1 collier d21-2 vis inox 6x55mm -2 rondelles d6 inox -2 ecrous frein d6 (pro-support)		40,00	15,2000	608,00
44.6	équipements de 35 mètres de tuyau flexible HP , 1 pistolet,lance double,buse et rotabuse,une lance pompier	U	1,00	498,5000	498,50
44.7	Main d'oeuvre montage , fixation dans SAS technique du groupe polyvalent sur dalle béton , cablage 5G4 , fixation de la ligne inox avec les 4 piquages dans salle d'élevage,mise en fonctionnemnt,essai	EN S	1,00	352,0000	352,00
	Sous-total rampe de nettoyage seule pour batiment B1				<b>3 154,10</b>
<b>45</b>	<b><u>désinfection de l'eau par DI OXYCHORE DIAMANT</u></b>				
45.1	Pose 2 prises mono dans local technique		1,00	34,5300	34,53
45.2	DIOXYCHLORE D50 diams réglage de la quantité par affichage digital , catérisation de doseurs en Noryl , haure résu=istance à la corrosion , 220 volts,débit maxi par pompe 7.5 l/heure	U	1,00	4 500,0000	4 500,00
45.3	compteur cadran sec c7 (3.5 m³/h - 26/34) k=1 (a25986)	U	1,00	163,0000	163,00
45.4	rac + joint dn25 la paire	U	1,00	20,1000	20,10
45.5	trousse de controle chlore	U	1,00	38,0000	38,00
45.6	dioxyde A 9 % bidon de 60 kg	U	1,00	51,0000	51,00
45.7	dioxyde B 7.5 % bidon de 60 kg	U	1,00	105,0000	105,00
45.8	Frais de port et emballage	U	1,00	179,0000	179,00
45.9	Main d'oeuvre montage par la société APPLICASOFT (Yannick) à coté de la cuve platifié de 1000 litres , pièce et raccordements électrique et hydraulique ,montage mise en fonctionnement , suivi technique	EN S	1,00	450,0000	450,00
	Sous-total désinfection de l'eau par DI OXYCHORE DIAMANT				<b>5 540,63</b>
<b>46</b>	<b><u>nacelle (pour les trois batiments)</u></b>				
46.1	Nacelle ciseau électrique 10 m (obligatoire norme de travail) au mois	J	6,00	950,0000	5 700,00
	Sous-total nacelle (pour les trois batiments)				<b>5 700,00</b>

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>47</u>	<b><u>conditions de paiement batiment B2/B3/B4</u></b>				
47.1	plan de ventilation à délivrer pour mise en conformité		1,00		
47.2	dossier suivi par Laurent 0784934460		1,00		
	paiement comme suit 60 % avant livraison du matériel				
	30 % milieu de chantier				
	10 % après mise en fonctionnement du batiment <b>MERCI</b>				
	<b>matériel BIG DUTCHMAN garantie 2 ans</b>				
	<b>Sous-total</b>				
	Sous-total conditions de paiement batiment B2/B3/B4				

<b>Total H.T.</b>	<b>625 184,93</b>
<b>Total T.V.A. 20,00 %</b>	<b>125 036,99</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>750 221,92</b>
<b>Net à payer (Euro)</b>	<b>750 221,92</b>

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.  
Taux de pénalité de retard : 18 %.

A : ..... le : / /

Mode de Règlement :

Signature Entreprise

Devis N° AGRI-017

**Bon pour Accord.**

Signature Client:

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Sauf dispositions particulières, écrites et acceptées par APPLICA SOFT AGRI, toutes nos ventes sont soumises, sans exception, aux conditions générales ci-après.

Nos conditions générales de vente annulent, purement et simplement, les "conditions d'achats" pouvant figurer sur les bons de commande qui nous seraient remis par nos clients. Le fait pour le client de passer commande entraîne son acceptation sans réserve de nos conditions de vente. Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions. De ce fait, aucune clause contraire ne peut être opposée à APPLICA SOFT AGRI si elle ne l'a pas formellement acceptée.

### **EMBALLAGE – TRANSPORT**

L'emballage est assuré par APPLICA SOFT AGRI aux frais et pour le compte de l'acheteur. Les frais de transport et d'enlèvement sont à la charge de l'acheteur.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Tout recours ne peut s'effectuer qu'auprès du transporteur à condition que des réserves écrites aient été faites sur le bon de livraison ; ces réclamations devront être transmises au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 heures qui suivent la livraison.

### **LIVRAISONS**

Les retards de livraison ne sauraient entraîner l'annulation de la commande ni justifier l'octroi de dommages et intérêts ou pénalités au bénéfice de l'acheteur.

### **CONDITIONS DE PAIEMENT**

#### **Fabrication**

Les Conditions de paiement, sauf convention contraire expressément prévue dans l'offre ou le devis, sont les suivantes :

- 40 % du prix HT à la commande ;
- 30 % du prix HT à la livraison ;
- 30 % du prix HT à 30 jours de la livraison.

#### **Maintenance - Entretien**

Pour la maintenance et l'entretien, nos conditions de paiement sont les suivantes :

- En cas de première commande et pour les clients non en compte ouvert dans les livres de APPLICA SOFT AGRI, les marchandises sont payables comptant à l'enlèvement ou contre remboursement.

Pour les clients ayant un compte ouvert, les conditions sont :

- Paiement comptant pour les factures inférieures à 80 euros.
- A 30 jours, date de livraison, pour les montants supérieurs à 80 euros.
- Conditions d'escompte pour paiement anticipé : calculé suivant le taux de base bancaire en vigueur à la date de la facture et au prorata de l'anticipation, à partir d'un minimum de 10 jours.

### **RETARDS ET DEFAUT DE PAIEMENT**

Pour tout retard de paiement, le client encourt des pénalités, conformément au décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012, JO du 4.

Le taux d'intérêt des pénalités correspond à au moins trois fois le taux d'intérêt légal ou à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son taux de refinancement le plus récent, majoré de 10 points de pourcentage.

Une indemnité de 40 € sera exigée en supplément, pour frais de recouvrement. Ce montant est susceptible d'être augmenté si la Société APPLICA SOFT AGRI justifie que les frais encourus sont supérieurs au montant de cette indemnité.

### **CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

En cas de défaut de paiement aux dates convenues, la vente sera résolue de plein droit sans autre formalité, dès réception de la lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par APPLICA SOFT AGRI. Les dispositions de cette clause ne font pas échec au transfert des risques qui restent à la charge de l'acheteur jusqu'au paiement total ou la restitution du bien.

En application de cette clause les marchandises même livrées, transformées en tout ou en partie, resteront la propriété de APPLICA SOFT AGRI.

Si nos marchandises sont vendues, les prétentions de nos acheteurs contre leurs acquéreurs nous sont cédées à la place des marchandises nous appartenant, sans qu'il y ait besoin d'une cession formelle.

### **GARANTIE**

Nos marchandises sont garanties 6 mois à compter de la date de livraison. Elle est exclusivement limitée aux échanges ou réparations dans nos locaux des pièces détachées ou sous-ensembles défectueux.

L'utilisation de nos produits non conformément à nos instructions et dont les conditions d'emploi échappent à notre contrôle, ne peut en aucun cas engager notre responsabilité.

Notre garantie disparaît si les marchandises sont modifiées ou réparées sans notre accord.

### **ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

En cas de contestation de quelque nature qu'elle soit, le tribunal de la Roche-sur-Yon (Vendée) est seul compétent. Vos traites, même acceptés, n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

# **ANNEXE 8. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ELEVAGE**

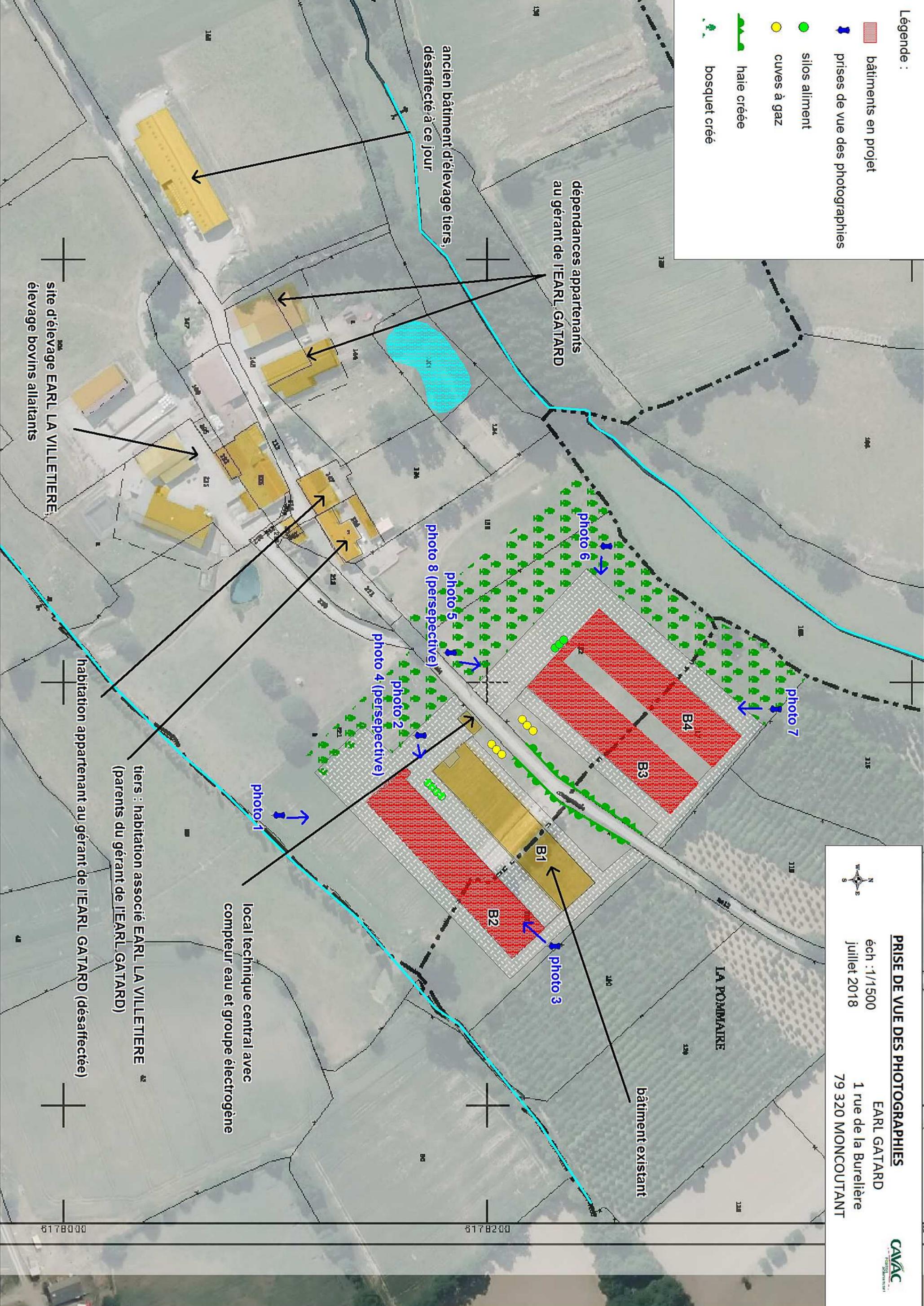
---

## **8.1. PRISE DE VUE DES PHOTOGRAPHIES**

## **8.2. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ELEVAGE ET PERCEPTIVES DES BATIMENTS EN PROJET**

Légende :

-  bâtiments en projet
-  prises de vue des photographies
-  silos aliment
-  cuves à gaz
-  haie créée
-  bosquet créé



**PRISE DE VUE DES PHOTOGRAPHIES**

EARL GATARD

1 rue de la Burelière

79 320 MONCOUTANT

éch : 1/1500  
juillet 2018



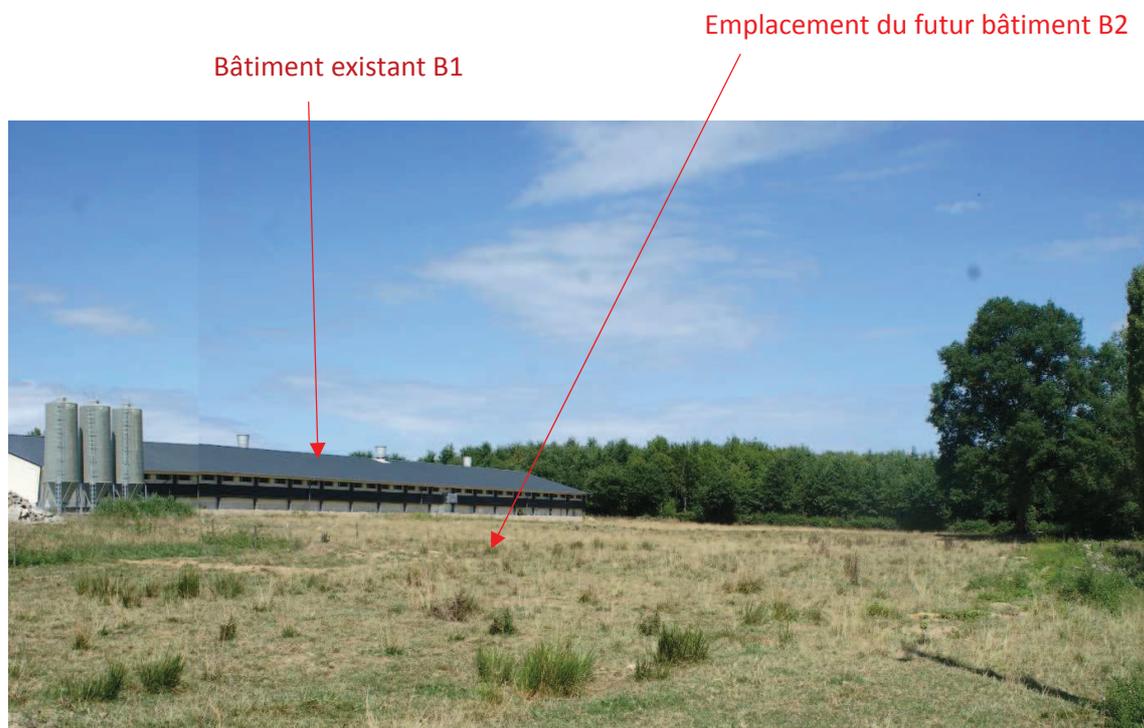
6178000

6178200

## Photographies du site d'élevage « La Villetière » :

### Bâtiment B2 :

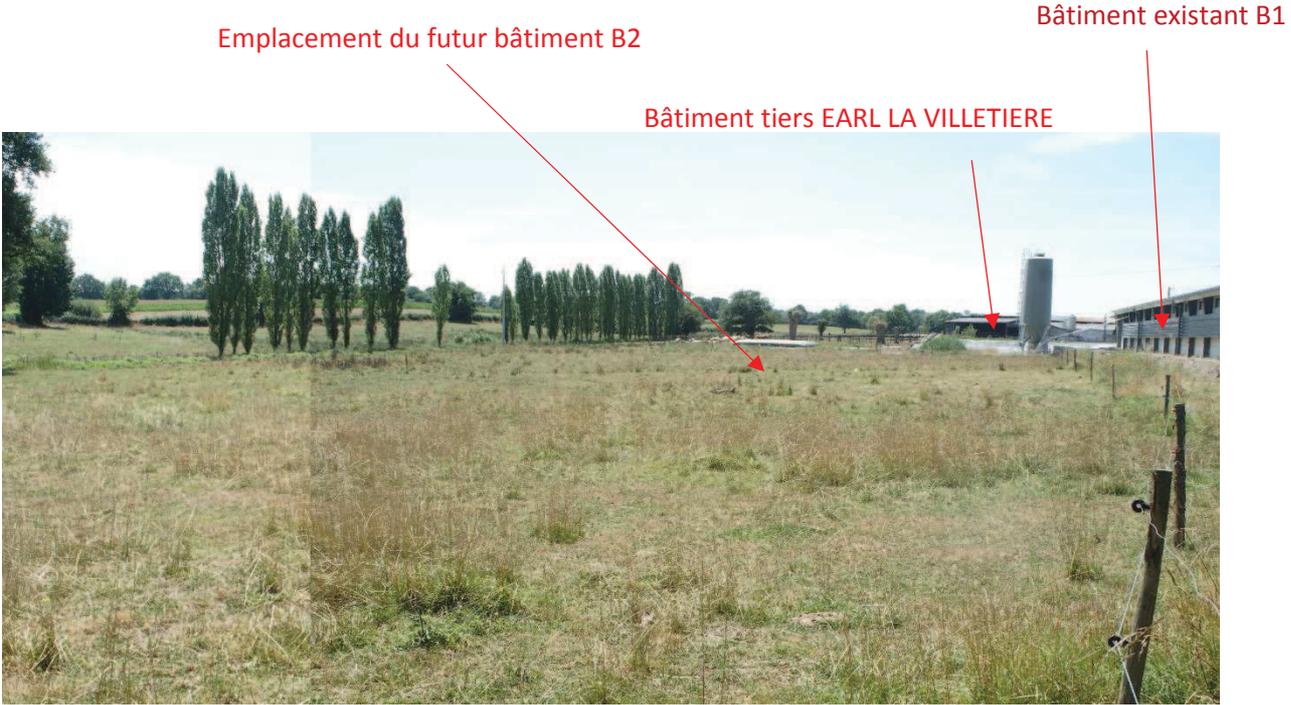
Photographie 1 : Vue du Sud-Ouest sur le futur bâtiment B2



Photographie 2 : Vue de l'Ouest sur le futur bâtiment B2



Photographie 3 : Vue de l'Est sur le futur bâtiment B2

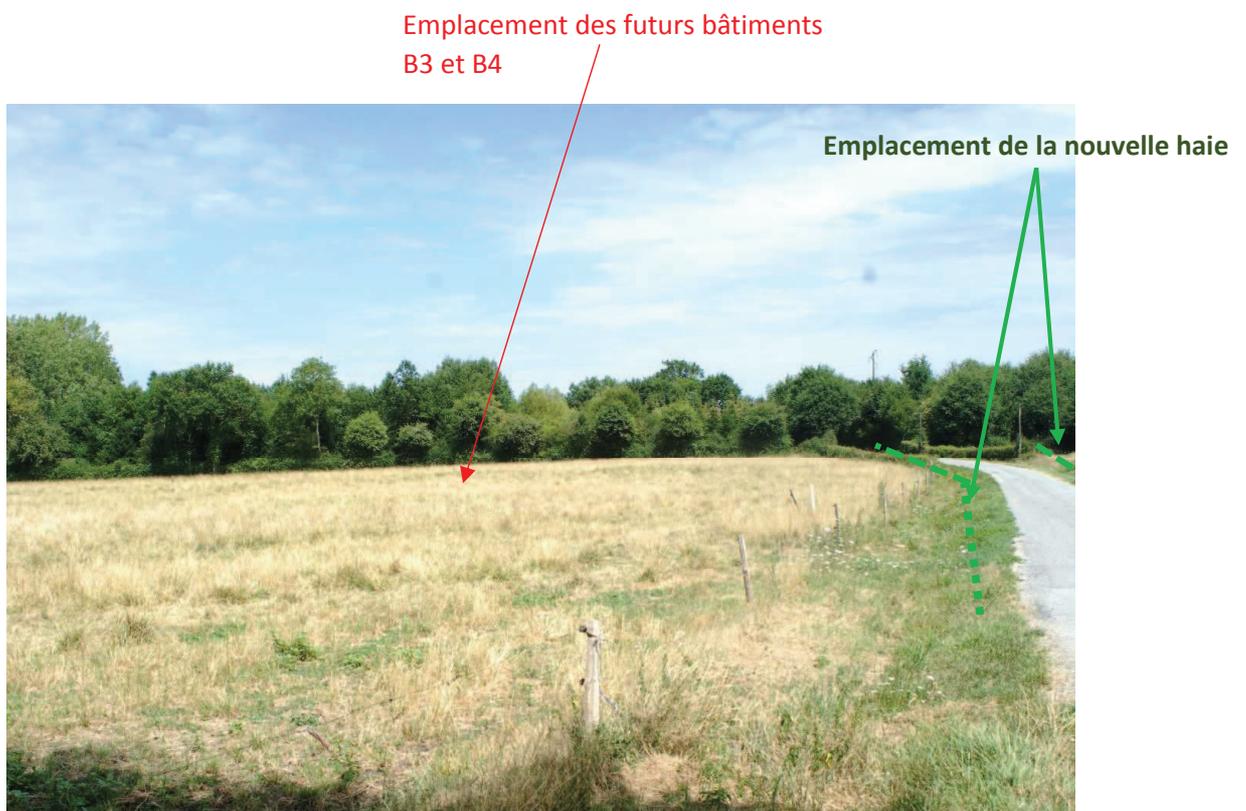


Photographie 4 : Perceptive du futur bâtiment B2

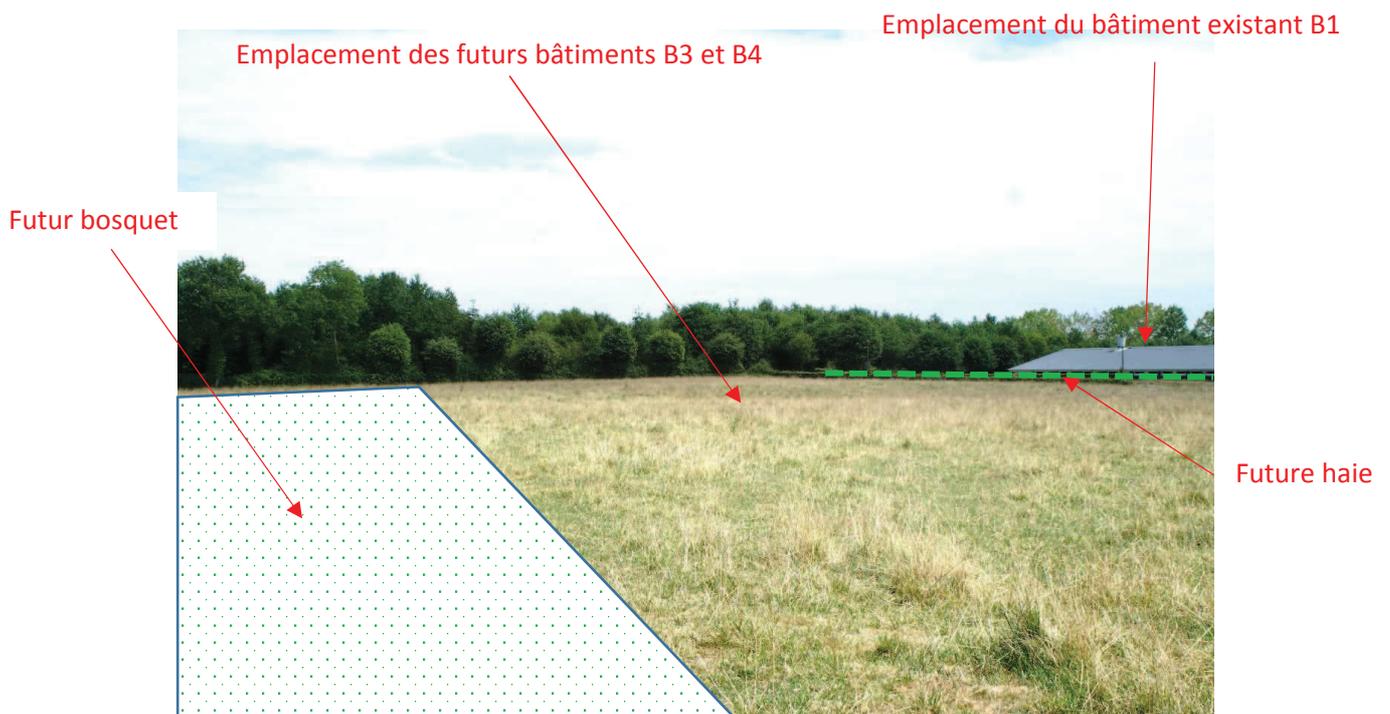


**Bâtiment B3 et B4 :**

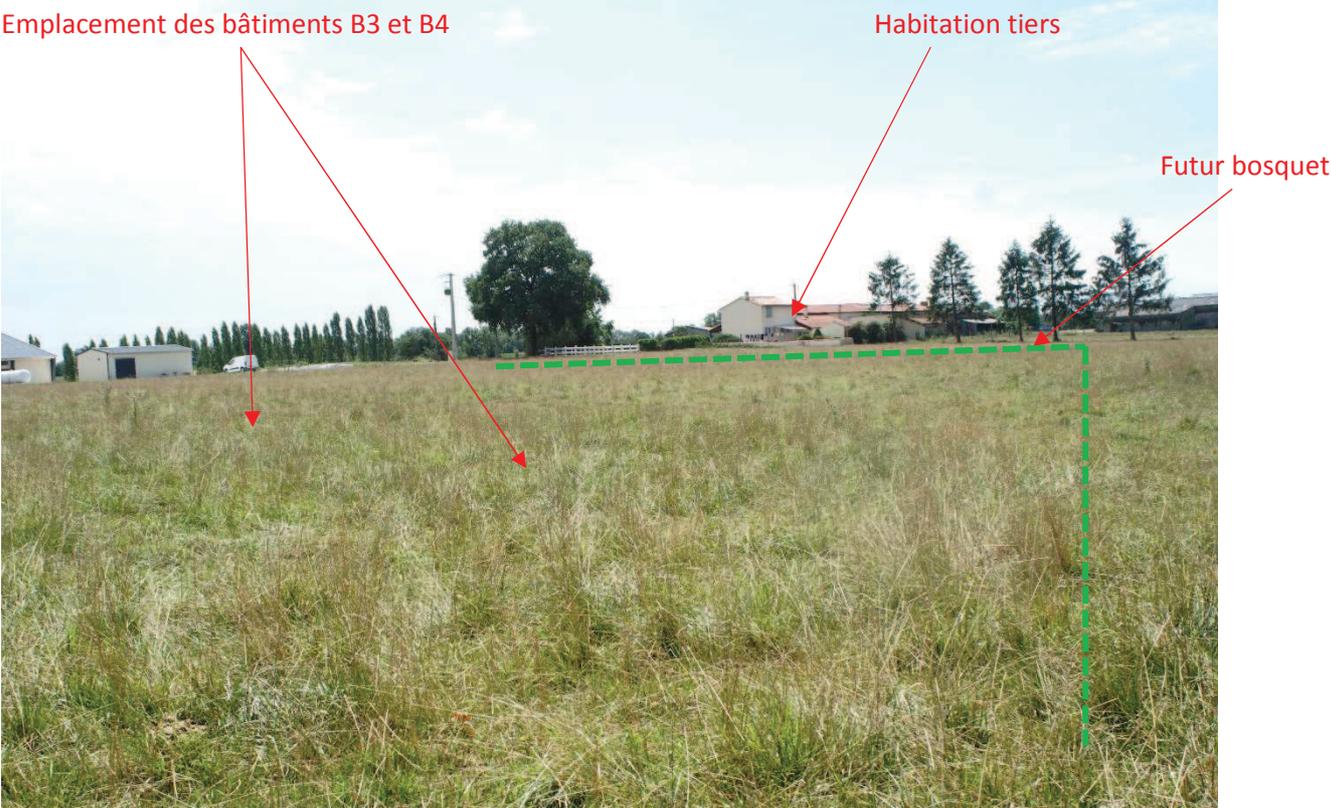
Photographie 5 : Vue de l'Ouest sur les futurs bâtiments B3 et B4 :



Photographie 6 : Vue du Nord-Ouest sur les futurs bâtiments B3 et B4 :



Photographie 7 : Vue du Nord sur la parcelle d'implantation des bâtiments B3 et B4 :



Photographie 8 : perspective des futurs bâtiments B3 et B4 :



# **ANNEXE 9. JUSTIFICATIF DE LA MAITRISE FONCIERE DU SITE**

---

**9.1. AVIS DE M. JEAN-LOUIS GATARD, PROPRIETAIRE DES PARCELLES**

**9.2. EXTRAIT DU PLU DE LA COMMUNE DE LA FORET SUR SEVRE RELATIVE AU SITE D'ELEVAGE**

**9.3. RECEPISSE DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

**EARL GATARD**  
1 rue de La Burelière  
79320 MONCOUTANT

Le 23/08/2018

GATARD Jean-Louis  
La Villetière  
79380 LA FORET SUR SEVRE

Objet : Avis sur la proposition d'usage futur du site de la Villetière

Monsieur,

Par ce courrier, je sollicite votre accord pour la réalisation d'un projet avicole sur les parcelles cadastrées n° 117, 132, 131, 221 de la section AL, dont vous êtes propriétaire.

En effet, exploitant déjà un bâtiment avicole sur l'un de vos parcelles, je souhaite réaliser une extension d'élevage avec la construction de 3 autres bâtiments avicoles, sur le même site que le bâtiment existant, « La Villetière », et donc sur vos parcelles.

Je vous sou mets également, pour avis, ma proposition d'usage futur en cas d'arrêt définitif de cette installation.

Veillez-trouver ci-dessous les différentes mesures qui seront mises en place en cas d'arrêt définitif d'activité. Merci de remplir et de signer l'encart situé à la fin de ce courrier et de me le retourner afin qu'il soit joint au dossier de demande d'autorisation d'exploiter qui sera adressé à la préfecture dans le cadre de mon projet avicole.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Mickaël GATARD  
Gérant de l'EARL GATARD

---

### PROPOSITION D'USAGE FUTUR DU SITE À L'ARRÊT DÉFINITIF DE L'INSTALLATION DE L'EARL GATARD

A l'arrêt de son exploitation, M. GATARD envisage de mettre en vente les bâtiments en projet afin de rentabiliser son investissement et de maintenir l'activité agricole sur le site. Dans le cas où la reprise des bâtiments par un nouvel exploitant ne ferait pas suite immédiat à l'arrêt de l'activité de l'EARL GATARD, M. GATARD mettra en place toutes les mesures nécessaires à la mise en sécurité du site.

### **Procédure**

A cas de mise en arrêt définitif du site d'exploitation de la Villetière, M. GATARD devra :

- notifier au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci ;
- placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement,
- transmettre au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme et au propriétaire du terrain de l'installation
  - les plans du site

- les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site,
- ses propositions sur le type d'usage futur du site qu'il envisage de considérer
- transmet dans le même temps au préfet une copie de ses propositions.

### **Mesures prévues pour assurer la mise en sécurité du site**

L'ensemble des mesures prévues permettront la mise en sécurité du site tout en maintenant l'usage agricole du site et l'utilisation des bâtiments comme bâtiments d'élevage.

#### **Les installations :**

Le terme de l'activité interviendra à la fin de la période d'élevage des volailles. Les bâtiments seront ainsi vidés de leurs animaux.

Les bâtiments et les locaux de stockage seront débarrassés de tous les équipements pouvant présenter un risque de pollution pour les eaux, le sol et le sous-sol ou de danger pour les tiers.

Ils seront fermés de manière efficace afin d'empêcher tout accès.

Le matériel d'élevage sera vendu.

Les installations seront sécurisées par la clôture du bâtiment d'élevage, le démontage et la mise à terre du silo. Le silo et les cuves seront démontés et évacués.

#### **Les réseaux**

Les accès aux différents réseaux (eau, gaz, électricité, évacuation des eaux...) seront mis hors service. Un affichage d'avertissement de danger pourra être mis en place.

#### **Le matériel et les produits**

Pour garantir la sécurité du site à la fin de l'exploitation et de la remise en état, M. GATARD mettra les dispositifs de protection suivants :

- Les risques d'incendie et d'explosion seront supprimés par la vidange des réservoirs d'hydrocarbure, de gaz, l'évacuation de tous les matériaux combustibles (litière, produits phyto) et du rinçage des citernes.
- L'ensemble de l'emprise des bâtiments sera nettoyé.

La poche de récupération des eaux de lavage et des eaux des SAS sera également vidangée.

Les éléments enlevés seront évacués du site et, selon leur nature, éliminés conformément aux dispositions légales en vigueur.

---

Je, soussigné, M. Jean-Louis GATARD, confirme avoir pris connaissance du projet avicole et de la proposition d'usage futur du site envisagée par M. Mickaël GATARD en cas d'arrêt définitif de l'installation de l'EARL GATARD en projet sur des parcelles dont je suis propriétaire.

J'émet un avis

Favorable à ce projet et à cette proposition

Défavorable à ce projet et à cette proposition

A la Forêt sur Sèvre, le 21/ Août 2018

J. Gatard

## Légende

### Le zonage

#### Les zones urbaines

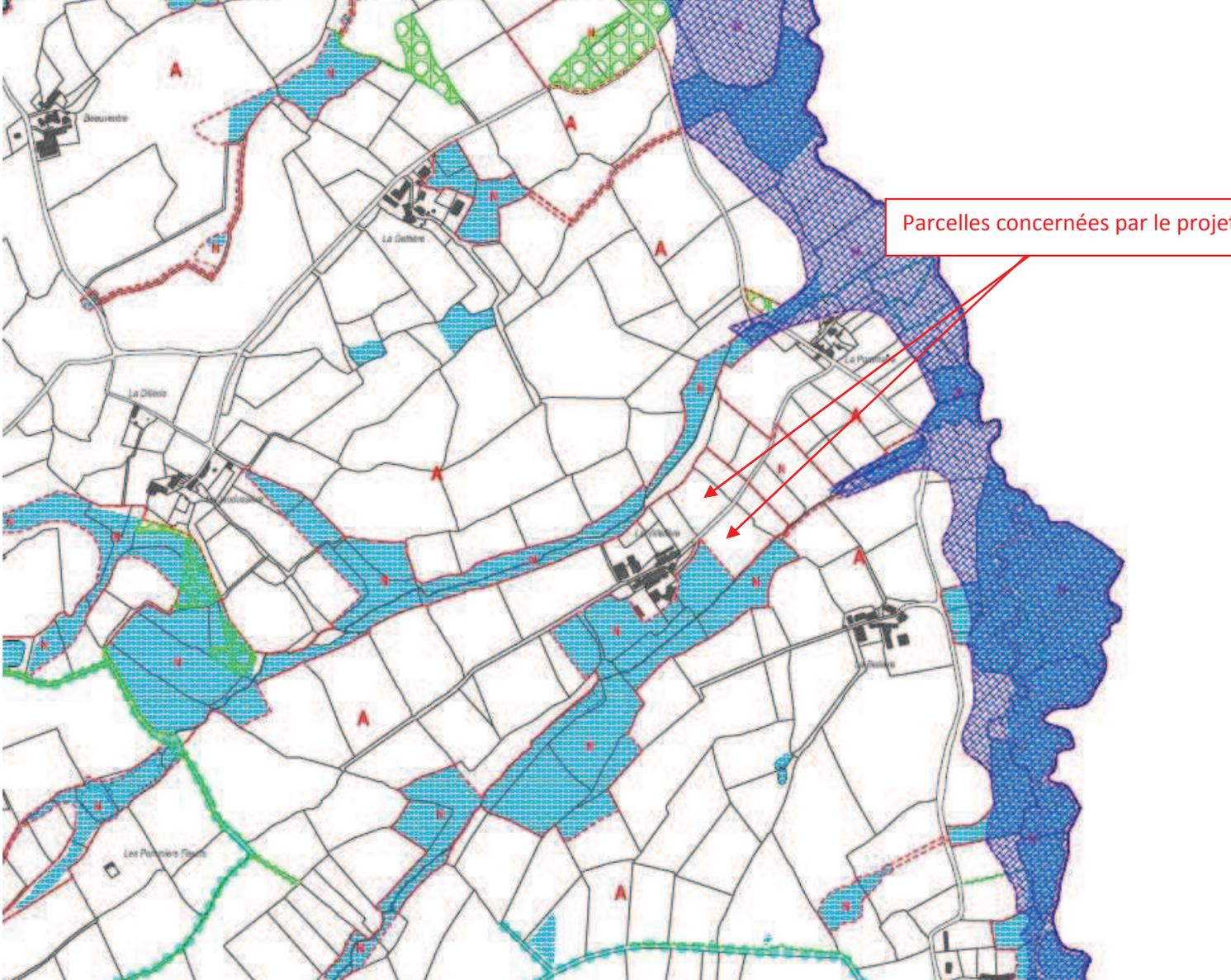
Zone UA	Zone urbaine à vocation principale d'habitat couvrant le centre historique des bourgs
Zone UB	Zone urbaine à vocation principale d'habitat couvrant les extensions récentes des agglomérations
Zone UE1	Zone urbaine à vocation d'activités économiques destinée à l'expansion économique du territoire
Zone UE2	Zone urbaine à vocation d'activités économiques destinée à l'accompagnement des activités économiques existantes sur ces secteurs

#### Les zones à urbaniser

Zone 1AUh	Zone d'urbanisation à court terme à vocation principale d'habitat
Zone 2AUh	Zone d'urbanisation à long terme à vocation principale d'habitat
Zone 1AUe	Zone d'urbanisation à court terme à vocation d'activités économiques

#### Les zones agricoles et naturelles

Zone A	Zone de protection du potentiel agronomique, économique et biologique des sols (zone agricole)
Zone Ap	Zone de protection du potentiel agronomique, économique et biologique des sols (zone agricole) strictement inconstructible
Zone Aeq	Zone destinée au développement des activités équestres
Zone N	Zone naturelle de protection
Zone Nl	Zone naturelle à vocation de loisirs
Zone Ne	Zone naturelle réservée pour les installations spécifiques (station d'épuration)
Zone Np	Zone destinée à couvrir les ensembles patrimoniaux de la Jobtière et du château de la Forêt et destinés à garantir le respect de leurs caractéristiques architecturales et paysagères



### La protection contre les risques et nuisances

	Zone Inondable (Atlas des zones Inondables de la Sèvre Nantaise)
	Zone de nuisances sonores (100 mètres de part et d'autre de la chaussée de la RD 744)
	Ancienne carrière et ancien lieu de stockage de déchets (pour mémoire)

### La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager

	Espaces Boisés Classés
	Hale protégée au titre de l'article L. 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
	Parc paysager protégé au titre de l'article L. 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
	Jardin cultivé protégé au titre de l'article L. 123-1-5 III 5° du code de l'urbanisme
	Zone humide identifiée conformément à la méthodologie du SAGE de la Sèvre Nantaise
	Site archéologique recensé
	Elément ou ensemble bâti protégé au titre de l'article L. 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme : 1- Porche du logis de Lucques 2- Four - Impasse du Haut Bourg - St-Marsault 3- Four à tuile à Grateloube
	Chemin protégé au titre de l'article L. 123-151 IV 1° du code de l'urbanisme

### Les emplacements réservés

	Emplacement réservé (cf. liste jointe en annexe 1)
--	--

Parcelles concernées par le projet

## **TITRE IV – LA ZONE AGRICOLE**

---



## CHAPITRE I – DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE A

---

### GENERALITES

---

#### ■ Caractère de la zone

La zone A couvre des terres agricoles à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.

Les bâtiments et installations agricoles ou nécessaires aux services publics sont les seules formes d'urbanisation nouvelles autorisées dans cette zone.

La zone A comprend deux sous-secteurs :

- le **secteur Ap** couvrant les secteurs à vocation agricole strictement inconstructibles y compris pour les bâtiments liés ou nécessaires à une activité agricole,
- le **secteur Aeq** destinés à couvrir les activités équestres (notamment de loisirs) du territoire.

#### ■ Objectifs de la zone

La zone A doit permettre d'assurer, dans les conditions qui lui sont le plus favorables, le développement des activités agricoles sur le territoire tout en prenant en compte la présence d'habitations et d'activités humaines non agricoles au sein de la zone rurale.

#### ■ Eléments particuliers susceptibles d'intéresser l'instruction des autorisations du sol

- **Risques** : La zone A est concernée par un risque sismique d'aléa modéré. Pour les constructions concernées, les prescriptions et normes de constructions précisées dans l'arrêté du 22 octobre 2010 doivent être respectées.  
Enfin, une partie de la zone A est concernée par le risque « retrait-gonflement des argiles » (aléa nul à moyen). Au sein de la zone A, le constructeur devra respecter certaines règles visant à garantir une bonne adaptation de la construction à la nature du sol (cf. pièce n°6 – Annexes).
- **Nuisances** : une partie de la zone A est concernée par les zones de bruit délimitées de part et d'autre de la RD 744 (arrêté préfectoral du 6 février 2015).
- **Monuments Historiques** : une partie de la zone A est concernée par les périmètres de protection des monuments historiques. A l'intérieur de ces périmètres, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis préalablement à tout projet de construction, de transformation, de modification ou de déboisement.
- **Sites archéologiques** : pour les sites archéologiques identifiés par un contour particulier sur les documents graphiques, le service régional de

l'archéologie devra être saisi préalablement à tous travaux intervenant sur ces secteurs.

## SECTION 1 – NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DES SOLS

---

### ARTICLE A 1 – LES OCCUPATIONS ET UTILISATION DES SOLS INTERDITES

Toute occupation ou utilisation du sol est interdite, à l'exception de celles visées à l'article A2.

### ARTICLE A 2 - LES OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DES SOLS SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

**Rappel :**

Les zones humides sont identifiées par une trame particulière sur les documents graphiques du P.L.U.

Dans ces secteurs, les aménagements et occupations du sol sont soumis au respect des dispositions de la loi sur l'eau. Dans toutes les hypothèses et nonobstant les règles définies ci-dessous, la réalisation de ces aménagements ne sera possible :

- que pour la réalisation d'installations, de constructions ou d'aménagements d'intérêt collectif,
- et que lorsqu'il aura été établi qu'aucune autre solution viable ne peut être envisagée en-dehors du secteur humide,
- et que, des mesures compensatoires conformes aux dispositions réglementaires en vigueur sont mises en place.

**Sont autorisés dans la zone A exclusivement :**

- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.
- Les affouillements et exhaussements du sol nécessaires à la réalisation d'une construction ou d'une opération autorisée dans la zone. Dans les zones humides figurant sur les documents graphiques, les affouillements et exhaussement du sol ne sont autorisés que dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- Les constructions ou installations nécessaires ou liées à l'exploitation agricole.
- Les constructions nécessaires ou liées à la transformation, au conditionnement ou à la commercialisation des produits de l'activité agricole dès lors qu'elles sont implantées à une distance maximale de 100 mètres comptée à partir de l'extrémité des bâtiments formant le site d'exploitation (principal ou secondaire),

- Les constructions destinées aux bureaux dès lors :
  - qu'elles sont nécessaires ou liées à l'exploitation agricole,
  - qu'elles sont implantées à une distance maximum de 100 mètres comptée à partir de l'extrémité des bâtiments formant le site d'exploitation (principal ou secondaire),
- Les constructions destinées à l'habitation et leurs annexes, réalisées en neuf ou par changement de destination, dès lors :
  - qu'elles sont destinées au logement des personnes dont la présence permanente est nécessaire au fonctionnement de l'exploitation agricole,
  - qu'elles sont implantées à une distance maximale de 100 mètres comptée à partir du bâtiment le plus proche constitutif d'un site d'activité ou d'un bâtiment isolé nécessitant une présence permanente sur place.
- Les constructions destinées à des activités touristiques et de loisirs dès lors :
  - que ces activités peuvent être considérées comme le prolongement de l'activité agricole au sens de l'article L.331-1 du code rural (gîte, ferme-auberge, camping à la ferme...),
  - que ces activités s'exercent en complément d'une activité agricole existante dont elle reste l'accessoire.
  - pour les bâtiments principaux, qu'elles sont réalisées par changement de destination d'un bâtiment présentant une architecture traditionnelle de qualité et d'intérêt patrimonial et que l'aménagement prévu en permette la mise en valeur,
  - pour les annexes (sanitaires...), qu'elles sont réalisées en neuf ou par changement de destination, sous réserve d'être implantées à proximité des bâtiments existants,
- l'adaptation et la réfection des constructions existantes,
- l'extension des constructions d'habitation existantes à condition que cette extension n'excède pas 50m<sup>2</sup> d'emprise au sol et qu'elle ne conduise pas à la création d'un deuxième logement,
- la construction d'annexes non accolés (hors piscine) aux habitations existantes dans la mesure où elles sont situées à 30 mètres maximum des habitations auxquelles elles se rattachent et leur emprise totale pour l'unité foncière ne dépasse pas 50m<sup>2</sup> sur un niveau,
- Les piscines couvertes ou non situées à moins de 30 mètres de l'habitation à laquelle elles se rattachent sans limitation de surface,
- le changement de destination à vocation d'habitat, touristique ou d'activités artisanales sous réserve que :
  - le bâtiment susceptible de changer de destination est situé à une distance minimale de 100 mètres par rapport à toute construction agricole en activité,
  - le bâtiment présente une architecture de qualité et d'intérêt

patrimonial ou si celui-ci est viable pour une telle opération,

- le bâtiment présente une emprise au sol minimale de 80m<sup>2</sup>,
- il existe au moins une habitation à moins de 50 mètres du bâtiment faisant l'objet du changement de destination,
- le bâtiment soit localisé hors de toute zone soumise au risque d'inondation,
- le bâtiment soit, préalablement au changement de destination, desservi par des voies et réseaux suffisants,
- le changement de destination obtienne l'accord de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers.

- la suppression d'un élément protégé au titre de l'article L. 123-1-5 III<sup>2</sup>° du code de l'urbanisme sous la seule condition de l'insalubrité de la construction ou de la mise en péril qu'elle représente.
- Les exploitations de carrière et les constructions qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**Sont autorisés dans le secteur Ap exclusivement :**

- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.
- Les affouillements et exhaussements du sol nécessaires à la réalisation d'une construction ou d'une opération autorisée dans la zone.

**Sont autorisés dans le secteur Aeq exclusivement :**

Outre les constructions autorisées au sein de la zone A, sont également autorisées :

- Les constructions liées et nécessaires au développement des activités équestres de loisirs.

## SECTION II – CONDITIONS DE L'OCCUPATION DES SOLS

---

### ARTICLE A 3 - ACCES ET VOIRIE

Le permis de construire peut être refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à l'importance ou à la destination de l'immeuble ou de l'ensemble d'immeubles envisagé, et notamment si les caractéristiques de ces voies rendent difficiles la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie.

Il peut également être refusé si les accès présentent un risque pour la sécurité des usagers des voies publiques ou pour celles des personnes utilisant ces accès. Cette sécurité doit être appréciée compte tenu, notamment, de la position des accès, de leur configuration ainsi que de la nature et de l'intensité du trafic.

#### 3.1 Accès

Les caractéristiques des accès doivent être adaptées à l'opération projetée et permettre de satisfaire aux règles minimales de sécurité et de desserte, notamment en ce qui concerne la défense contre l'incendie, la protection civile, la commodité de circulation, etc.

Les accès doivent respecter les écoulements des eaux de la voie publique et ceux sur les voies adjacentes.

#### 3.2 Voirie

Pour être constructible, un terrain doit être desservi par une voie publique ou privée ouverte à la circulation automobile et de caractéristiques proportionnées à l'importance de l'occupation ou de l'utilisation du sol envisagé et adaptée à l'approche du matériel de lutte contre l'incendie.

Les chemins identifiés sur les plans de zonage, leur tracé et leurs caractéristiques sont protégés au titre de l'article L. 123-1-5 IV 1° du code de l'urbanisme.

### ARTICLE A 4 - DESSERTE PAR LES RESEAUX

#### 4.1 Eau potable

Toute construction ou installation nouvelle nécessitant l'eau potable doit être soit raccordée au réseau public de distribution s'il existe, soit alimentée par captage, forage ou puits particulier conformément à la réglementation en vigueur. En cas de double alimentation "adduction publique/puits privé", des réseaux séparés devront être mis en place afin de prévenir tout risque de pollution du réseau public par le puis privé conformément à l'article R.1321-57 du code de la santé publique.

Les autres besoins en eau pour usage agricole ou pour la défense incendie notamment, lorsque le réseau n'existe pas ou qu'il est insuffisant, sont à couvrir par la mise en place de réserves appropriées.

#### 4.2 Eaux usées

En l'absence de réseau public d'assainissement, toute construction ou

installation devra être assainie suivant un dispositif d'assainissement non collectif adapté à la nature du sol et conforme aux dispositions législatives et réglementaires.

Cependant, s'il existe déjà un réseau d'assainissement collectif, les constructions qui le requièrent sont obligées de s'y raccorder.

L'évacuation directe des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales est interdite. Le rejet des eaux épurées doit être fait en conformité avec la réglementation en vigueur.

#### **4.3 Eaux pluviales**

Toute construction ou installation nouvelle peut être raccordée au réseau public d'eaux pluviales.

En l'absence d'un réseau d'eaux pluviales ou s'il le souhaite, le constructeur réalisera sur son terrain et à sa charge des dispositifs appropriés et proportionnés permettant l'évacuation directe et sans stagnation des eaux pluviales vers un déversoir désigné à cet effet ou permettant la récupération des eaux pluviales et leur usage conformément à la législation en vigueur.

#### **4.4 Autres réseaux**

Pour toute construction ou installation nouvelle, les branchements doivent être réalisés en souterrain.

### **ARTICLE A 5 – SUPERFICIE MINIMALE DES TERRAINS**

La superficie minimale des terrains n'est pas réglementée.

### **ARTICLE A 6 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES**

#### **6.1 Règles d'implantation**

Les constructions doivent être implantées, partiellement ou totalement, par rapport aux voies dans les conditions minimales suivantes :

- soit à l'alignement de l'emprise publique des voies ouvertes à la circulation automobile dès lors qu'elles ne sont pas susceptibles de constituer une gêne pour la circulation et la sécurité des usagers (visibilité)
- soit en respectant un recul minimal de :
  - 10 mètres par rapport à l'alignement des RD 744 et 938ter,
  - 3 mètres par rapport à l'alignement des autres voies ouvertes à la circulation automobile

#### **6.2 Implantations différentes**

Les retraits définis ci-dessus ne s'appliquent pas à la réfection, la transformation et l'extension des constructions existantes qui sont possibles dans la continuité du bâti existant ainsi qu'aux éventuelles reconstructions d'anciens bâtiments après sinistre.

Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux installations et équipements techniques liées aux réseaux des services publics ou des établissements d'intérêt collectif (assainissement, eau potable, électricité...) qui devront être implantés soit

à l'alignement des voies et emprises publiques soit en recul de 1 mètre minimum par rapport à cet alignement.

## **ARTICLE A 7 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES**

### **7.1 Règles d'implantation**

Les constructions doivent être implantées soit en limite séparative soit à une distance minimale de 3 mètres par rapport à ces limites.

### **7.2 Implantations différentes**

Ces règles ne s'appliquent pas pour l'extension, la surélévation, la reconstruction après sinistre d'une construction située à moins de 3 mètres de la limite séparative à condition de ne pas aggraver la situation existante.

## **ARTICLE A 8 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES, SUR UNE MEME PROPRIETE**

L'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété n'est pas règlementée.

## **ARTICLE A 9 – EMPRISE AU SOL**

Hormis les conditions spécifiques mentionnées dans l'article 2, l'emprise au sol des constructions n'est pas règlementée.

## **ARTICLE A 10 – HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS**

### **Définition**

*La hauteur des constructions est la différence d'altitude entre le terrain naturel (tel qu'il existe avant tous les travaux de nature à surélever ou à l'abaisser artificiellement au regard de la topographie des parcelles avoisinantes qui fait référence) et l'égout de la toiture ou l'acrotère de la construction à édifier.*

### **10.1 Hauteur maximale**

La hauteur des constructions à usage agricole ou d'activités équestres de loisirs autorisées dans la zone n'est pas règlementée.

La hauteur maximale des constructions à usage d'habitation, de commerces ou de bureaux autorisées dans la zone ne peut excéder :

- 7 mètres à l'égout du toit,
- 8 mètres à l'acrotère.

Toutefois, le dépassement de cette hauteur peut être autorisé en cas d'extension sans augmentation de la hauteur initiale du bâtiment existant ou de changement de destination d'un bâtiment excédant déjà cette hauteur.

La hauteur maximale des annexes aux habitations autorisées dans la zone est limitée à 3,5 mètres à l'égout du toit.

## 10.2 Exceptions

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux installations techniques de grand élancement indispensables aux constructions autorisées dans la zone : relais hertzien, antennes, pylônes, etc. Les éléments de modénatures, les cheminées, les lucarnes et autres éléments annexes à la construction et reconnus comme indispensables ne sont pas pris en compte dans le calcul de la hauteur.

## ARTICLE A 11 – ASPECT EXTERIEUR – PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

### 11.1 Aspect extérieur des constructions

#### A) *Aspect général*

En référence à l'article R 111-21 du Code de l'urbanisme, le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Conformément à l'article L. 111-6-2 du code de l'urbanisme et nonobstant les règles édictées ci-après, le permis de construire ou d'aménager ou la décision prise sur une déclaration préalable ne peut s'opposer à l'utilisation de matériaux renouvelables ou de matériaux ou procédés de construction permettant d'éviter l'émission de gaz à effet de serre, à l'installation de dispositifs favorisant la retenue des eaux pluviales ou la production d'énergie renouvelable correspondant aux besoins de la consommation domestique des occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernés

#### B) *Expression des façades*

- *Pour les bâtiments à usage agricole*

L'utilisation de matériaux métalliques est autorisée s'ils sont traités en surfaces afin d'éliminer les effets de brillance.

L'utilisation de teintes sombres pour les grands volumes est fortement préconisée pour garantir une meilleure insertion dans le paysage.

- *Pour les constructions d'habitation*

L'emploi brut de matériaux destinés à être enduits est interdit.

Les murs séparatifs, les murs aveugles apparents et les façades secondaires d'un bâtiment doivent avoir un aspect soigné qui s'harmonise avec celui des façades principales.

Le traitement des façades, leur teinte et les matériaux utilisés doivent permettre d'assurer l'insertion de la construction dans son environnement bâti et paysager.

Ces dispositions ne font pas obstacle à l'expression de l'architecture contemporaine.

### C) Toitures et couvertures

- *Pour les bâtiments à usage agricole*  
A l'exception des panneaux photovoltaïques, sont interdites les couvertures en matériaux brillants de toute nature et l'utilisation de la tôle ondulée non peinte ou matériaux similaires.
- *Pour les constructions d'habitation*  
Excepté pour les vérandas/verrières dont le toit est en verre (ou autre matériau translucide), le matériau utilisé pour les toitures à pentes des constructions principales et de leurs annexes maçonnées devra être la tuile ou l'ardoise (ou un matériau en présentant l'aspect).  
D'autres matériaux de couverture (zinc...) pourront être autorisés s'ils sont de nature à améliorer la qualité du projet architectural, la performance énergétique de la construction ou son intégration dans le milieu environnant et les projets de style contemporain.

### D) Restauration, réhabilitation et changement de destination

Les dispositions ci-dessous s'appliquent dans la mesure où elles ne font pas obstacle à la rénovation thermique de la construction ou à la mise en place de dispositifs de production d'énergie.

L'architecture et la volumétrie des constructions anciennes ou présentant un intérêt architectural, doivent être respectées lors des ravalements, réhabilitations, extensions ou changements de destination. Les éléments éventuels caractéristiques de la construction (lucarnes, corniches, balcons ferronnés...) doivent être conservés.

Dans ce cadre, doivent être employés des matériaux et techniques adaptés à la nature du bâti, au caractère architectural et en rapport avec l'environnement.

Les toitures existantes doivent être conservées ou retrouver leurs caractéristiques d'origine (pente, matériau...) afin que le bâtiment garde son allure générale.

Les ouvertures existantes devront être conservées et être intégrées dans le projet de mise en valeur architectural. La création de nouvelles ouvertures ne sera autorisée que dans la mesure où il sera justifié qu'elles sont indispensables pour améliorer la luminosité et le confort de la construction.

## 11.2 Aménagement des abords des constructions

L'insertion du projet de construction dans l'environnement et le traitement de ses accès et abords devront être précisés.

### A) Clôtures

Elles doivent par leur aspect, leur nature et leur dimensions, s'intégrer harmonieusement à l'environnement proche.

L'emploi de matériaux ayant l'aspect de panneaux de ciment pleins et préfabriqués, de matériaux nus destinés à être enduits est interdit.

Dans le cas de murs pleins implantés en bordure d'une voie ou d'un espace public, la hauteur de la clôture est limitée à 0,8 mètre. Des hauteurs plus importantes seront admises dans le cadre de la reconstruction à l'identique d'un mur détruit ou dans le cadre d'un prolongement d'un mur existant en bon état et en matériau noble.

*B) Installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif*

Les constructions d'équipements techniques liés aux différents réseaux doivent s'intégrer à l'environnement et au bâti existant.

## **ARTICLE A 12 – STATIONNEMENT**

Le stationnement doit être réalisé hors des voies publiques et être adapté à la destination, à l'importance et à la localisation des constructions ainsi qu'aux conditions de stationnement et de circulation du voisinage.

Il est exigé a minima deux places de stationnement par logement.

## **ARTICLE A 13 – ESPACES LIBRES, PLANTATIONS ET ESPACES BOISES CLASSES**

### **13.1 Plantations**

Les arbres existants doivent être conservés dans la mesure du possible.

Des tampons visuels pourront être exigés afin de masquer les aires de stockage agricoles.

### **13.2 Espaces boisés classés**

A l'intérieur des espaces boisés classés figurant au plan, les défrichements sont interdits.

Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation, excepté dans les cas prévus aux articles L. 130-1 et R. 130-1 du code de l'urbanisme.

### **13.3 Eléments de paysage protégés**

Les éléments de paysage (haies) figurant au plan par un contour particulier sont protégés en application du 2° de l'article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme.

Ils doivent être conservés ou complétés et tout projet de suppression devra faire l'objet d'une déclaration préalable en vertu de l'article R.421-23 du code de l'urbanisme.

Leur suppression sera autorisée dans le cas de création d'accès nouveaux ou de passage de voies nouvelles, pour le passage des réseaux et équipements techniques d'infrastructures (transformateurs, pylônes, antennes...) notamment ceux nécessaires à l'activité agricole ou lorsque l'état sanitaire le justifie.

Des défrichements ponctuels pourront être autorisés dans le cas de regroupement de parcelles sous réserve d'une replantation d'un linéaire de même longueur avec des essences locales adaptées aux spécificités du sol (hors haies plantées en pourtour du site de l'exploitation).

### **SECTION III – POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL**

---

#### **ARTICLE A 14 – COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS**

Le coefficient d'occupation du sol n'est pas réglementé.

## **SECTION IV – PERFORMANCES ENERGETIQUES ET RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

---

### **ARTICLE A 15 – PERFORMANCES ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTALES**

Les obligations en matière de performances énergétiques et environnementales ne sont pas règlementées.

### **ARTICLE A 16 – INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

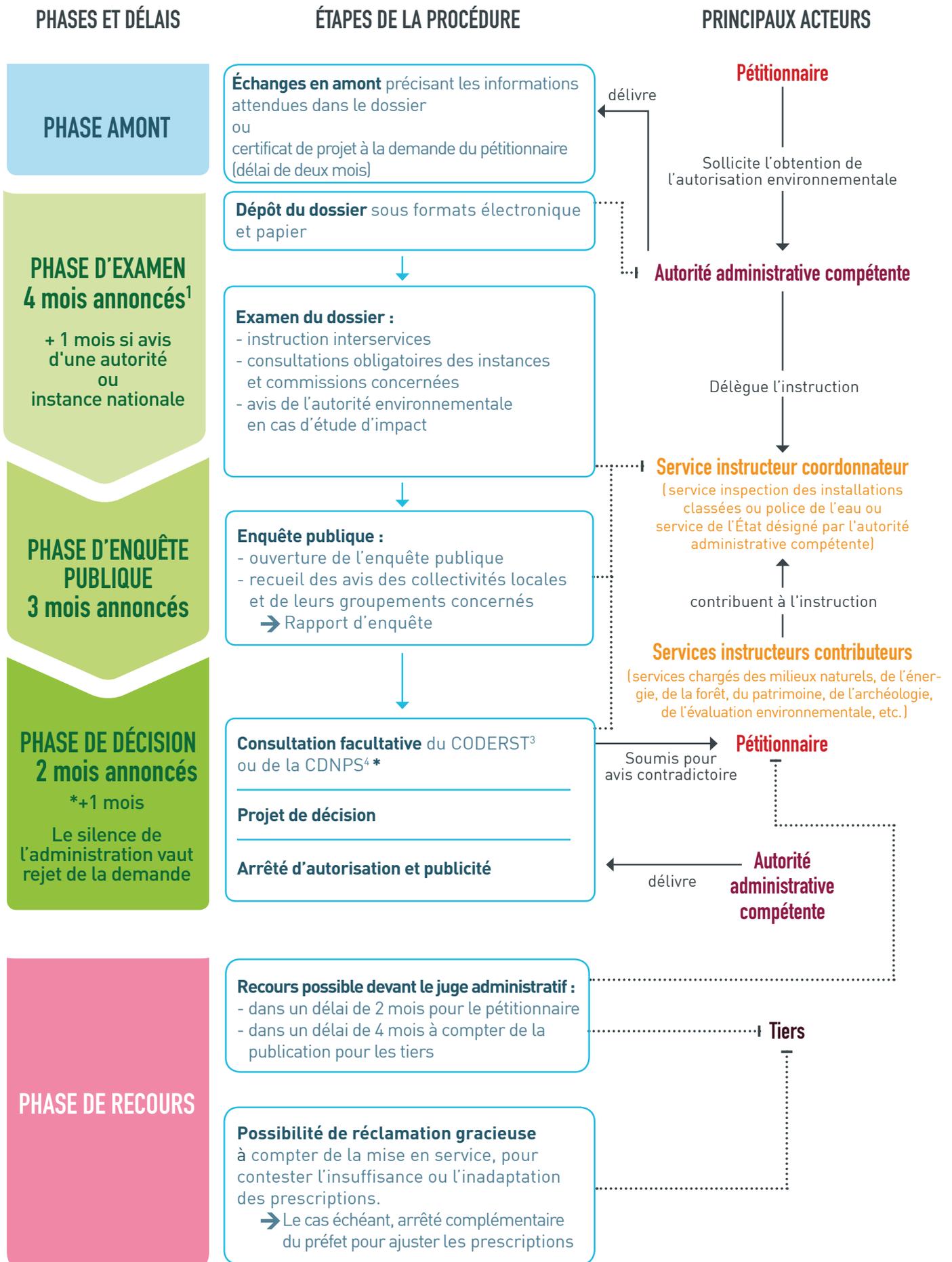
Les obligations en matière d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ne sont pas règlementées.

# **ANNEXE 10. PROCEDURE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

---

## ***10.1. LES ETAPES ET ACTEURS DE LA PROCEDURE***

# LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.